



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 15 novembre 2018

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 15 novembre 2018

1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.	4
2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.	4
3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.	5
4 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2018. APPROBATION.	7
5 - DÉCISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.	7
6 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2018. APPROBATION.	7
7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. 10	
8 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AMIENS. ANNÉE 2018.	18
9 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019.	27
38-2 - VŒU RELATIF À LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE.	33
38-1 - VŒU RELATIF À LA CONTRACTUALISATION FINANCIÈRE AVEC L'ÉTAT.	33
10 - APPEL AUX DONS SUITE AUX INONDATIONS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE. VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE.	48
11 - CRÉDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. ANNÉE 2018. CONVENTION AVEC L'ÉTAT. APPROBATION.	48
12 - PARC SAINT-PIERRE. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ANIMATIONS ESTIVALES « UN ÉTÉ À AMIENS ».	49
13 - ADMISSION EN NON-VALEUR. BUDGET PRINCIPAL.	53
14 - IMPÔTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX. ANNÉE 2019.	53
15 - CONVOYAGE DU NUMÉRAIRE DES RÉGIES. CONVENTION.	53
16 - ACQUISITION DES LOCAUX SITUÉS AU 13, RUE ALFRED CATEL.	54
17 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. ACQUISITION DE 27 LOGEMENTS SITUÉS RUE CAMILLE DESMOULINS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.	54
18 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. RÉHABILITATION DE 36 LOGEMENTS DE LA RÉSIDENCE QUAI DE LA SOMME, SITUÉE RUE CAGNARD. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.	54
19 - SIP. CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS RUE GUTENBERG. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.	55

20 - SIP. RÉHABILITATION DE 32 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUÉS RUE LESCOUVÉ. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	55
21 - SIP. CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS COLLECTIFS ET DE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS (8 PLUS ET 3 PLAI) AU 150 RUE LUCIEN LECOINTE À AMIENS. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.....	56
22 - PROGRAMME FISAC 2018-2021. APPROBATION PROGRAMME D'ACTIONS. CONVENTION.....	56
23 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNÉE 2019.....	57
24 - BÂTIMENT ADMINISTRATIF GRESSET. REMPLACEMENT DES MENUISERIES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	57
25 - IMMEUBLE LÉON GONTIER. REMPLACEMENT DES MENUISERIES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	58
26 - NETTOYAGE DU MONUMENT AUX MORTS PLACE FOCH. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	58
27 - PLAN D'EAU ASSOCIÉ DE L'USINE SAINT MICHEL. TRANSFERT À LA VILLE D'AMIENS. APPROBATION.....	58
28 - RÉNOVATION DU SQUARE JULES BOCQUET. APPROBATION. AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS D'AMÉNAGER AUPRÈS DE L'ARCHITECTE DE BÂTIMENTS DE FRANCE.....	59
29 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE. CROIX ROUGE FRANÇAISE. SUBVENTION ANNUELLE.....	59
30 - ASSOCIATION VOISINS SOLIDAIRES. SERVICE CIVIQUE. ORGANISATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES VOLONTAIRES. CONVENTION.....	60
31 - ASSOCIATION VOISINS SOLIDAIRES. DISPOSITIF VOISINS SOLIDAIRES. ADHÉSION. ANNÉE 2018.....	61
32 - ASSOCIATION IMMEUBLES EN FÊTE. PARTICIPATION À L'ÉDITION 2018 DE LA FÊTE DES VOISINS.....	61
33 - POINT D'ACCÈS AU DROIT. ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE FNATH. ACCUEIL ET PERMANENCES. CONVENTION.....	62
34 - POINT D'ACCÈS AU DROIT. ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE. DÉLÉGATION PICARDIE - ANTENNE D'AMIENS. ACCUEIL ET PERMANENCES. CONVENTION.....	62
35 - POINT D'ACCÈS AU DROIT. ASSOCIATION UFC - QUE CHOISIR AMIENS SOMME. ACCUEIL ET PERMANENCES. CONVENTION.....	62
36 - CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT DANS LE PARKING GARE LA VALLÉE. AVENANT N° 1.....	63
37 - PLAN QUINQUENNAL LOGEMENT D'ABORD. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS.....	63
38-3 - VŒU RELATIF À L'ACTION DE LA FÉDÉRATION MUSICALE DE LA SOMME.....	64
38-4 - QUESTION ORALE RELATIVE AU QUARTIER SAINT-LEU.....	67

La séance est ouverte à 18 H 19.

MME FOURÉ : Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place s'il vous plaît. La séance est ouverte.

Je vous prie de m'excuser pour ce retard de quelques instants. Vous avez vu que j'étais bien présente, mais en fait la technique m'a lâchée. Donc, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas pu démarrer la séance avant l'instant où je vous parle.

Avant de donner la parole à Madame LEPRESLE, qui me l'a demandée, je voudrais tout d'abord, avant d'aborder notre ordre du jour, ici rendre hommage à un de nos collègues qui est décédé depuis le dernier conseil municipal. Il s'agit de Charley GIROUDEAU, qui a siégé dans cette assemblée en tant qu'adjoint au maire et également en tant que conseiller métropolitain d'ailleurs. Et donc je vous invite à observer une minute de silence en sa mémoire.

(Une minute de silence est observée en mémoire de Charley GIROUDEAU.)

MME FOURÉ : Je vous remercie.

Je voudrais également vous indiquer qu'il ne vous échappe pas que dans cette assemblée, on a un fauteuil qui est recouvert d'un drap rouge. C'est une occasion vraiment très particulière puisqu'en effet, dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, il y a une opération qui s'appelle « Une place pour elles ». Il y a régulièrement des femmes qui sont victimes de violences, qui en meurent, et donc il nous a semblé utile de nous joindre aux manifestations qui sont célébrées en leur mémoire pour montrer qu'il y a une place pour ces femmes qui sont victimes de tels actes absolument inqualifiables. C'est donc la raison pour laquelle se trouve marqué ainsi ce fauteuil au sein de notre assemblée.

Je vous passerai la parole au tout début des communications du maire, Madame LEPRESLE, si vous voulez bien.

1 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.

MME FOURÉ : Le premier point à l'ordre du jour, ce sont les délégations de vote, comme à l'habitude. J'ai reçu les pouvoirs de :

M. Olivier JARDÉ	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Vladimir MENDÈS-BORGÈS	donne pouvoir à	Mme Catherine GARDEZ
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Didier CARDON	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD

MME FOURÉ : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Il n'y en a pas.

DONT ACTE

2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

MME FOURÉ : Monsieur MONTIGNY et puis Paul-Éric DÉCLE ? Je vous remercie. Donc, vous êtes désignés secrétaire et secrétaire adjoint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURÉ : Je passe maintenant la parole à Madame LEPRESLE, qui me l'a demandée.

MME LEPRESLE : Merci Madame le Maire.

Les habitants du quartier Saint-Leu sont présents ici afin d'obtenir un rendez-vous avec vous et avec les représentants de la préfecture et les représentants de l'État parce qu'il y a des problèmes importants sur ce quartier. Ils ont remis d'ailleurs à tous les élus un cahier de doléances. Est-ce que vous pouvez les recevoir maintenant ? En tous les cas, on demande une suspension de séance au moins de 5 minutes.

MME FOURÉ : Ce que je vous propose, comme je le fais habituellement, c'est que Patrick PIGOUT aille rencontrer une délégation des habitants de Saint-Leu. Il sera accompagné de Clément STENGEL. Ils vont pouvoir échanger en marge de notre conseil municipal.

Mais je rappelle aux habitants de Saint-Leu ce que j'ai dit d'ailleurs à la présidente du comité de quartier Saint-Leu lorsque je l'ai rencontrée il y a plusieurs semaines, avant qu'elle n'ait décidé de faire une réunion sur le sujet. Je lui avais dit que j'étais évidemment tout à fait d'accord pour faire une réunion publique avec les habitants du quartier, mais qu'il me semblait important de rencontrer d'abord, dans un premier temps, les commerçants de la vie nocturne pour échanger avec eux et aborder avec eux les sujets qui vous occupent à juste titre, et que dans un deuxième temps, bien entendu après cette rencontre, une réunion publique serait organisée avec les habitants.

Sans tenir compte de ce souhait que j'avais émis, la présidente du comité de quartier a décidé de monter une réunion publique à laquelle elle a invité les élus sans leur demander à l'avance s'ils étaient disponibles à la date qu'elle avait choisie.

Nathalie LAVALLARD a pris contact avec elle en lui demandant de bien vouloir changer cette date qui ne convenait pas aux élus et qui ne respectait pas la démarche que je lui avais demandé de suivre. Mais elle a convenu avec Nathalie LAVALLARD qu'elle souhaitait maintenir cette réunion pour que cette réunion permette aux habitants de faire part de leurs remarques et qu'elle nous dresse une liste de doléances, ainsi qu'il a été fait d'ailleurs. Donc voilà où on en est.

La réunion avec les commerçants est programmée. Elle a lieu tout prochainement. La présidente du comité de quartier y est associée évidemment. Et donc ensuite nous programmerons une réunion avec l'ensemble des habitants parce que ça me semble en effet important qu'il y ait cette réunion avec les habitants, en présence de la police nationale notamment. Donc je veillerai à ce que, dans toute la mesure du possible, le directeur départemental de la sécurité publique lui-même soit présent pour qu'on puisse échanger de manière constructive.

Je propose à Patrick PIGOUT et à Clément STENGEL de recevoir une délégation et donc je poursuis l'ordre du jour.

Dans les communications du maire, il y avait le petit point que je viens de vous indiquer sur le point extrêmement important. Je n'avais pas suivi mon déroulé, excusez-moi !

Je reprends comme ça pour expliquer peut-être plus précisément encore la raison d'être de ce drap rouge puisque je l'avais dit de mémoire, mais peut-être est-il plus important que je vous lise le déroulé qui m'avait été préparé.

Il y a quelques années, une association qui s'appelle « Une place pour elles » a souhaité travailler sur toutes les discriminations à l'encontre des femmes et sur toutes les violences qui leur sont faites, plus particulièrement celles qui rendent visible le scandale des violences au sein du couple.

La violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde.

Tous les trois jours en France – c'est absolument affolant et énorme de dire cela –, une femme meurt sous les coups de son partenaire.

Ces femmes auraient dû être parmi nous et c'est ce siège qui leur est réservé qui proteste contre leur absence et témoigne du vide qu'elles ont laissé derrière elles. C'est donc pour dire non à la violence en fait que cette place a été réservée à ces femmes.

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur l'ajout à l'ordre du jour de notre séance d'un dossier en procédure d'urgence, qui concerne l'approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec l'État, pour la mise en œuvre du Plan Logement d'Abord.

Je rappelle simplement qu'il y a eu un appel à candidatures qui a été lancé par l'État, il y a quelque temps. Nous avons répondu pour nous porter candidats. Nous avons été retenus et là l'État souhaite que nous puissions signer une convention dans les tout premiers jours du mois de décembre.

Donc pour me permettre de signer cette convention, je suis amenée à demander bien entendu, comme il est d'usage, d'abord l'autorisation au conseil municipal. C'est pourquoi je vous demande d'approuver l'inscription de ce point à l'ordre du jour en procédure d'urgence puisqu'on est hors délai évidemment.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je mets au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ : Je vous informe que j'ai reçu trois vœux et une question orale que nous évoquerons, comme habituellement, en fin de séance.

Deux de ces vœux vous ont été transmis un peu tardivement, mais comme ils avaient déjà fait l'objet d'échanges avec les présidents de groupe, j'espère que vous ne vous en offusquerez pas et qu'on pourra les étudier en fin de séance comme il est d'usage.

Enfin, je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le mercredi 12 décembre 2018 à 18 heures, ici même, avec comme point majeur de l'ordre du jour le vote du budget primitif pour l'exercice 2018. C'est exceptionnellement un mercredi parce que je ne suis pas disponible le jeudi soir. J'espère que ça ne posera pas de difficulté que nous nous réunissions un mercredi soir exceptionnellement.

DONT ACTE

4 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2018. APPROBATION.

MME FOURÉ : Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018 vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je le mets au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - DÉCISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURÉ : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 11 octobre 2018 et le 31 octobre 2018, pour une période courte, puisque là nos deux conseils se sont succédé dans un délai vraiment particulièrement bref. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

DONT ACTE

6 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2018. APPROBATION.

MME FOURÉ : J'ai souhaité que le point majeur de notre ordre du jour, qui est le point autour des orientations budgétaires, passe en premier. Donc, nous allons étudier d'abord la décision modificative n° 1, puis les rapports qui doivent être présentés au conseil avant les orientations budgétaires, puis le débat d'orientation budgétaire.

Je passe la parole à Benoît MERCUZOT pour le point n° 6.

M. MERCUZOT : Merci Madame le Maire.

Effectivement, le premier acte de ces différentes délibérations qui concernent le budget est cette décision modificative, la n° 1 – il n'y aura pas de n° 2 –, c'est-à-dire qu'il est proposé de modifier le budget que nous avons adopté en décembre de l'année dernière pour cet exercice 2018.

Le modifier, pourquoi ?

D'abord, pour affecter les résultats que nous avons constatés au compte administratif 2017, et puis ensuite parce qu'à cette période de l'année, nous avons une vision plus précise à la fois de nos recettes et de nos dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement, et il s'agit donc d'ajuster les crédits tels que nous les votons à la réalité de ce que nous connaissons aujourd'hui de l'exécution budgétaire 2018.

Le premier élément que l'on peut constater, c'est que finalement cette décision modificative n'aboutira pas à modifier sensiblement le solde de gestion, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Ce solde de gestion va bouger un petit peu, mais du point de vue des équilibres généraux, les recettes sont proposées pour être augmentées de 2 300 000 € tandis que les dépenses sont proposées pour être augmentées, elles aussi, dans le même ordre de grandeur (2 510 000 €).

Reprenons chacun de ces chiffres très rapidement, si vous le voulez bien.

Il s'agit de constater que nos recettes vont augmenter, par rapport à ce qu'on envisageait au début de l'exercice 2018, de plus de 2 300 000 € en raison notamment de ce que les impôts et taxes vont nous rapporter finalement 680 000 € de plus qu'initialement prévu, sans, je le rappelle évidemment, que le taux de ces impôts et taxes ait été modifié.

De la même façon, nous avons eu une bonne nouvelle, une bonne surprise d'une certaine façon, puisque le mode de calcul différent de la dotation de solidarité urbaine a permis de percevoir 850 000 € de plus qu'initialement envisagé.

Nous avons évidemment à côté des plus un certain nombre de moins, notamment 470 000 € de recettes que nous ne percevrons pas notamment en raison de la disparition d'un certain nombre d'emplois aidés. Voilà pour le volet recettes.

Concernant les dépenses, ces dépenses vont également augmenter, je l'ai indiqué tout à l'heure, de 2 510 000 €. Elles augmentent notamment du point de vue des recettes d'exploitation, puisqu'il y a des ajustements notamment quant à notre contribution pour le CCAS à hauteur de 340 000 €, mais également au Syndicat Mixte Européen pour une somme beaucoup plus modeste de 40 000 €. Et principalement les dépenses augmentent parce que nos dépenses de personnel augmentent de façon sensible, au total de 1 890 000 €, ce qui correspond, on le voit, à une augmentation qui n'est pas neutre.

Quand on regarde ces éléments, le plus et le moins en matière de fonctionnement, cela nous amène à constater que notre équilibre, je l'indiquais d'entrée de jeu, n'est pas fondamentalement modifié. Et pour ce qui concerne les investissements, il s'agit au fond d'ajuster la programmation pluriannuelle des investissements non pas en modifiant des AP, mais simplement en ajustant les montants inscrits aux différentes opérations en crédits de paiement en fonction de l'avancement réel des opérations.

Voilà pour les éléments les plus significatifs, me semble-t-il, de cette décision modificative qui vous est proposée ce soir.

MME FOURÉ : Qui demande la parole ? Monsieur LESSARD, je m'en doutais.

M. LESSARD : Juste un mot. Effectivement, il n'y a pas grand-chose à noter, comme l'a dit Benoît MERCUZOT. Les recettes supplémentaires compensent les dépenses qui sont ajoutées, donc cette DM ne change rien, ne crée pas de déséquilibre effectivement par rapport à ce qui a été voté au budget primitif.

Parmi les dépenses, on note tout de même la hausse importante de 2,4 millions sur les dépenses de personnels non permanents dont vous attribuez une partie à la fin des contrats aidés qui ont obligé à recruter des personnels pour compenser, même des contractuels, mais tout de même à recruter des personnels en propre. Et le restant, a priori, est lié au taux d'indisponibilité des agents qui ne diminue pas autant que vous le déclarez. Nous avons estimé que c'était effectivement une ligne qui était difficile à tenir et que vous aviez inscrit au budget primitif une dépense qui allait forcément être dépassée. Vous avez maintenu cette ligne. On en voit le résultat au moment où on va atterrir sur la dépense 2018 en ce qui concerne les dépenses de personnel.

Encore un mot sur les contrats aidés parce que la sécheresse des chiffres, c'est une chose. Mais aujourd'hui, une centaine d'emplois de contrats aidés ont disparu des effectifs de la

métropole et ce sont effectivement des emplois qui sont réservés à des personnes éloignées de l'emploi, qui sont forcément dans la précarité et pour lesquelles cela permettait de remettre le pied à l'étrier. D'ailleurs, nous avons demandé, en commission, combien avaient pu intégrer les effectifs de la collectivité. C'est effectivement une toute petite partie d'entre eux qui a pu intégrer ces effectifs.

Donc, on peut dire que là c'est à la fois une aide de l'État qui a disparu et puis des difficultés pour les collectivités à assurer les services correspondants. C'étaient principalement des emplois dans les espaces verts, les espaces publics, qui ne sont, aujourd'hui, plus soutenus par l'État et donc on en voit le résultat à l'échelle du taux de chômage dans le pays. Ça a des conséquences et ça a des conséquences aussi pour notre territoire forcément dommageables.

Nous ne voterons pas la DM puisque nous n'avons pas voté le budget, mais ce n'est pas une surprise. Nous sommes cohérents sur ce point.

Merci.

MME FOURÉ : Y a-t-il d'autres observations sur la DM ? Il n'y en a pas, donc je redonne la parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci Madame le Maire.

Je crois que sur le regret, que vient d'exprimer Monsieur LESSARD, de la suppression des emplois aidés, on peut être d'accord sur ce point en constatant que c'est d'abord une cause de souffrance pour ceux qui, du même coup, perdent cette première marche vers l'emploi qui leur était offerte. C'est aussi effectivement une difficulté pour notre collectivité.

Du point de vue des chiffres généraux de la masse salariale, il faut souligner que nous avons souhaité effectivement montrer, au moment du vote du budget 2018, toute l'attention que nous allions porter à la maîtrise de la masse salariale. Et même si c'est un discours qui n'est pas toujours facile à tenir, il me semble inéluctable de ne pas dévier de cette ligne. Chacun d'entre nous, en tout cas chacun de ceux qui prennent le temps de se pencher quelques minutes sur le budget, sait bien le poids de cette masse salariale et sait bien que dans ce contexte particulièrement contraint de nos finances publiques, il serait illusoire de prétendre maîtriser notre budget si nous ne maîtrisons pas la masse salariale. C'est pourquoi nous avons inscrit des dépenses en diminution.

Dans l'exécution par rapport au réel dépensé en masse salariale en 2017, nous serons à une augmentation qui sera au maximum de 0,7 %, ce qui veut dire que notre objectif de maîtrise de la masse salariale est effectivement respecté, et du point de vue de la fonction qui est la mienne à ce jour, ça me paraît être un élément particulièrement important.

MME FOURÉ : Merci. On va passer au vote sur la DM1.

ADOPTÉ

Observations :

M. LESSARD, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), Mme ANNOOT, M. BEUVAIN, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre.

7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

MME FOURÉ : Vous savez que – Madame LION-LEC l'avait d'ailleurs noté, il y a deux ans, je crois – c'est maintenant une obligation qui nous est faite de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire, donc avant le vote du budget. Et c'est conformément à la loi du 4 août 2014, précisée par le décret du 24 juin 2015, que je vous invite à prendre acte du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport comporte l'état des lieux et le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines, des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Il y figure également un volet relatif au bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Et pour finir, vous y trouverez un état des lieux des politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je voudrais rapidement dire que dans notre collectivité, sans que je prétende que nous soyons exemplaires, on peut constater qu'il y a une égalité à peu près stricte entre le nombre d'agents de sexe féminin et le nombre d'agents de sexe masculin. Je crois que c'est 53 % de femmes pour 47 % d'hommes, donc on est pratiquement à moitié-moitié. Et surtout, parce que c'est une chose d'annoncer cela, ce qui est le plus important, c'est que cette égalité existe quel que soit le niveau de responsabilité de nos agents, c'est-à-dire dans les catégories C mais aussi dans les catégories B ou dans les catégories A. Et pour ma part, je m'en réjouis évidemment.

Vous avez tout un ensemble d'éléments d'information sur le déroulement de carrière des uns et des autres. On constate qu'il peut y avoir quelques différences ici ou là, mais ces différences sont liées à un parcours professionnel qui est parfois interrompu par les femmes lorsque leurs enfants sont très jeunes. Donc, ce qui évidemment fait qu'à égalité d'âge et à égalité évidemment de type de fonction, de profil, les hommes et les femmes ne sont pas nécessairement au même niveau de responsabilité. Donc nous nous y attachons évidemment, mais cela fait partie de la politique que nous menons de manière générale.

Et évidemment dans la fonction publique, il est relativement plus facile d'arriver à une égalité entre les femmes et les hommes, puisque comme vous le savez, la fonction publique est très encadrée par des textes qui concernent le déroulement des carrières, et donc quand bien même nous ne le chercherions pas, nous serions tenus de respecter ces déroulements de carrière. Mais il se trouve qu'évidemment nous sommes tout à fait favorables à cette recherche de l'égalité.

Ce dont je viens de vous parler porte évidemment sur le personnel de notre collectivité locale, mais parler du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes va bien au-delà des agents de notre collectivité évidemment. Aussi je vais passer la parole à Nathalie LAVALLARD pour qu'elle vous dise quelles sont les actions qui ont été menées durant l'année qui vient de s'écouler.

MME LAVALLARD : Merci Madame le Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, en matière d'égalité hommes-femmes, je voulais rappeler de façon synthétique les actions conduites par la ville d'Amiens.

Tout d'abord, la ville d'Amiens est présente au sein de ses quartiers et se mobilise pour répondre à la détresse des femmes victimes de violences. Le point d'accès au droit de l'Espace Citoyenneté a une fréquentation constante. En 2016, 1 109 personnes ont été reçues, 1 106 en 2017 et nous avons de bonnes raisons de penser que nous aurons la même fréquentation en fin d'année 2018.

Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec de nombreux partenaires associatifs que nous citons régulièrement, et ce n'est pas exhaustif : AGENA, CIDFF, Initi'Elles, bien sûr l'UDAUS et j'en passe. J'en profite pour souligner le travail exceptionnel, concret et efficace de ces associations. À ce titre, je les félicite et les remercie pour leur travail au quotidien, car sans les nombreux bénévoles courageux présents sur notre territoire, Amiens connaîtrait plus de difficultés.

Ce conseil municipal est l'occasion de mettre en avant l'initiative de l'association « Une place pour elles » que Madame le Maire vous a présentée.

S'agissant du bilan en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, je pense pouvoir dire que notre collectivité se situe dans la moyenne nationale. Les femmes en difficulté qui viennent vers ces associations ont souvent vécu des moments difficiles. Certaines sont accablées par la douleur. D'autres sont épuisées, déprimées et découragées. C'est donc notre devoir de les aider.

Ensuite, la ville d'Amiens mène une politique active en matière de ressources humaines pour réduire les disparités entre les femmes et les hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe inscrit au cœur de la Constitution qui favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Amiens Métropole reste vigilante sur cette question de l'égalité professionnelle qui est une préoccupation politique, sociale et éthique.

Enfin, la ville d'Amiens fait la promotion de l'image de la femme par le biais de nombreuses actions. Pour vous en citer quelques-unes, la ville d'Amiens a prêté à la mission locale l'exposition « *Femmes amiénoises d'exception* » du 5 au 19 mars 2018. L'exposition « *Les violences faites aux femmes* » a été prêtée au lycée Rosa Parks du 12 novembre au 7 décembre.

Le 23 novembre, il y a eu la signature du protocole départemental sur la prévention de la lutte contre les violences faites aux femmes dans le département de la Somme qui sera prévu pour la période de 2018 à 2022.

Et enfin, ce dimanche 25 novembre, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, associée à la ville d'Amiens, organisera une marche contre les violences faites aux femmes. Je vous invite tous à participer à cette marche. Le rendez-vous est prévu à 9 h 15, rue Eloi Morel, à côté du parc Saint-Pierre. Nous passerons par la gare, la rue Noyon, puis la rue des Trois cailloux, pour terminer à l'Espace Dewailly.

Par ailleurs, d'autres actions ont été réalisées en 2018.

Du 16 au 22 juillet, le pôle action éducative du secteur ouest et l'Espace Citoyenneté ont participé à la Gothia Cup en Suède. C'est un tournoi international de football qui tourne autour de la citoyenneté, mais surtout qui réunit 16 jeunes filles et 16 jeunes hommes.

Il y a eu le versement d'une subvention, pour un montant de 3 000 €, par la ville, service prévention/médiation, à l'association AGENA pour l'action Téléphone Grave Danger.

D'autre part, je vous précise que l'Espace Citoyenneté a subventionné aussi plusieurs associations, comme le CIDFF à hauteur de 3 000 € pour son action Festiv'elles. Cette association a organisé un forum à l'occasion de la Journée internationale du droit des femmes le 8 mars.

Ensuite, toujours pour le CIDFF, 4 500 € pour l'action de permanence juridique au point d'accès au droit. J'en profite pour préciser que ses fréquentations ont augmenté de 55 %. Je me demande toujours si c'est positif ou négatif comme info. Ça peut être négatif parce qu'il y a plus de femmes en difficulté ou positif parce qu'elles arrivent à s'exprimer plus facilement. On peut essayer de voir ça du bon ou du mauvais côté.

Enfin, l'association La Briqueterie a reçu aussi 1 000 € pour une action « Les femmes dans la place », pour l'organisation d'un temps fort autour de débats et de projections sur la place des femmes dans notre société.

Ce rapport montre que la ville d'Amiens fait beaucoup et régulièrement en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Mais pour que les résultats soient encore plus significatifs, c'est la mobilisation de chacun au quotidien qui doit être totale.

Merci beaucoup de votre attention.

MME FOURÉ : Merci Nathalie. Monsieur DUPILLE m'a demandé la parole.

M. DUPILLE : Oui.

Madame le Maire, vous nous présentez les mêmes documents que l'an passé : un rapport de situation du personnel municipal, un catalogue d'associations avec qui la ville travaille ou qu'elle subventionne, une liste d'expos et d'actions ponctuelles réalisées dans l'année.

Pour ce qui est de la forme, j'aimerais que pour la prochaine fois il y ait un comparatif, c'est-à-dire qu'on voie les années se succéder pour qu'on puisse voir l'évolution des chiffres et de ce qui est fait. Ce serait plus simple pour nous pour voir si l'évolution va dans le bon sens ou pas. Ce serait déjà un point positif.

Ensuite, pour ce qui est du personnel municipal, dans la conclusion du document, vous dites : une représentation quasi-identique entre hommes et femmes, une forte stabilité de l'emploi chez les agents féminins, un recrutement féminin dynamique en 2017, une féminisation accrue des agents ayant suivi une formation, un déroulement de carrière égalitaire entre les hommes et les femmes. C'est presque trop beau.

J'espère que ces constats, on les reverra encore l'année prochaine et encore l'année d'après et encore la suivante, parce que faire évoluer ça dans un personnel municipal, ce n'est pas

évident, c'est très lent et c'est un effort constant. Donc, j'espère qu'on retrouvera ces mêmes choses positives dans les rapports suivants.

Pour ce qui est de l'action sur les territoires, là j'avoue que je suis très déçu. Je crois que vous manquez d'ambition dans cette politique menée sur le territoire.

Madame LAVALLARD vient de nous donner quelques chiffres que nous n'avions pas et c'était très intéressant d'ailleurs, mais on aimerait les avoir avant. Vous avez parlé des violences faites aux femmes. Certes, c'est un sujet très important et je l'aborderai dans ma deuxième partie de propos, mais quand on parle d'égalité entre les hommes et les femmes, ce ne sont pas seulement les violences ; c'est une égalité réelle entre hommes et femmes qui sera là quand ce sera entré dans les mœurs. Ce n'est pas simplement parler de violences. C'est parler de la vie de tous les jours, du comportement entre les hommes et les femmes, entre garçons et filles. Et là, on ne voit rien. La politique de la ville devrait pousser vers cette égalité en commençant par les plus jeunes.

Alors, moi, ce que je ne vois pas, et ce n'est pas dans vos documents, et ce que je ne vois pas dans la ville, c'est une politique vers les écoles, vers les centres de loisirs parce que l'égalité entre hommes et femmes, ça commence par l'égalité entre filles et garçons et c'est au plus jeune âge qu'il faut leur donner ces habitudes. On sait bien que dans certaines familles, le modèle d'égalité entre garçons et filles, ce n'est pas ce qu'ils voient à la maison. Et donc par conséquent, on a besoin de remettre ça en place.

Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas d'activités proposées aux écoles, aux centres de loisirs, comme il y en a dans le développement durable, par exemple ? Dans le document qu'on a après sur le développement durable, il y a tout un tas d'activités qui se font dans les écoles. C'est très bien. Mais alors pourquoi est-ce que dans l'égalité filles-garçons ça n'existe pas ? Il faut des activités ponctuelles et dans la durée également, qui se fassent sur un trimestre par exemple. On a bien des CLEA sur l'artistique. Pourquoi est-ce qu'on n'aurait pas des actions dans les écoles sur ce sujet ?

Ça, ça me paraît important. Il faut prendre le sujet à la base parce que c'est quand il y a les enfants. C'est là qu'il faut commencer à semer le bon grain. Et donc ça m'étonne qu'il n'y ait rien de fait sur ce sujet dans les écoles et dans les centres de loisirs.

Pour ce qui est de la violence faite aux femmes, j'avais quelques questions. Je vais vous les poser quand même. Avez-vous des statistiques montrant l'évolution ? Vous nous avez donné quelques chiffres, mais on aurait bien aimé les avoir et savoir dans quel sens ça va.

Est-ce que, par exemple, vous avez développé les centres d'accueil et les logements en urgence pour ces femmes en détresse ? On aurait bien aimé avoir quelques chiffres. C'est peut-être dans un autre rapport dans le social, mais on aimerait bien l'avoir ici puisque ça parle des femmes.

Voilà pourquoi je pense qu'il y a des choses qui manquent dans cette politique d'égalité entre hommes et femmes, et moi, ça me gêne beaucoup. Et donc j'aimerais bien que la prochaine fois, vous ayez une politique plus volontariste et, je le répète encore une fois, orientée d'abord vers les enfants et évidemment on n'oublie pas tout le reste. Mais c'est là la base de tout. Voilà pourquoi j'insiste auprès de vous pour que vous ayez une politique plus volontariste dans ce sens.

Merci.

MME FOURÉ : Je voudrais simplement dire un mot. Bien sûr, on répondra globalement après aux interventions des uns et des autres. Mais rappeler simplement que le rapport est un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, pas entre les hommes et les femmes. Excusez-moi de dire les choses comme ça. C'est l'ordre alphabétique tout simplement. Rappelons-le.

La parole est à Madame LION-LEC.

MME LION-LEC : Merci Madame le Maire.

Pour étudier et mieux comprendre ce rapport 2017, j'ai repris celui de l'an dernier, c'est-à-dire le rapport 2016. Vous en aviez parlé tout à l'heure. C'était la première version du rapport et il avait pour vocation d'être complété au fil des années.

À l'époque, moi, j'avais regretté que ce document ne soit, dans son volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité, qu'un PowerPoint qui énumère des chiffres et des données sans les analyser et qui soit de ce fait peu compréhensible.

Pour l'enrichir, j'avais fait quelques propositions, notamment sur l'introduction de données sexuées, sur l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, et j'avais bien sûr pointé les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes dans notre collectivité.

Aujourd'hui, moi, je me réjouis quand même un peu que vous ayez pris en compte ces propositions pour la réalisation de ce rapport qui a été amélioré tant au niveau de la forme que du fond.

Toutefois, la comparaison entre les deux rapports fait apparaître certains reculs, en particulier dans le domaine de la formation. Je serai moins optimiste que vous. Par rapport à 2016, on note dans les trois catégories (A, B, C) des diminutions importantes dans le nombre de femmes qui ont suivi des formations. Il en est de même concernant le pourcentage de femmes encadrant qui perd 2 points en un an : 46 % en 2016 et 44 % en 2017.

Enfin, en ce qui concerne l'écart de salaire, vous l'avez expliqué, c'est vrai, il était en 2016 de 194 € en moins pour les femmes. Il est passé, en 2017, à - 182 €, ce qui est encore un écart important. Alors c'est vrai que là vous dites que c'est mécanique. Mais il y a toutes les politiques sur les filières, comment on fait bouger les femmes dans les filières, qui n'apparaissent pas dans ce rapport et c'est bien dommage.

Concernant maintenant la deuxième partie du rapport intitulée « Politiques menées par le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes », une fois encore, vous vous êtes contentés de lister, ça a été dit, les associations et de rappeler les actions existantes. Mais cela ne permet pas, il est vrai, de donner une lisibilité à la politique que vous voulez conduire dans ce domaine.

C'est vrai que l'action symbolique que vous avez évoquée tout à l'heure concernant la lutte contre les violences contre les femmes, même si elle est importante, ne peut suffire et il faudrait, dans cette lutte contre les violences qui est terrible, pouvoir animer le réseau des associations. Je sais que vous les financez, c'est vrai. Mais ces associations mènent un travail d'accueil, d'écoute, d'accompagnement, d'orientation qui est très important, qui est harassant, et je crois

qu'il faudrait une implication de la ville qui soit peut-être plus forte au niveau de l'animation des réseaux.

Une autre illustration qui date de cet après-midi, celle-là, et que j'ai constatée lors de l'atelier « Lutter contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes », proposé dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, en dépit de la loi qui fait de l'égalité femmes-hommes une priorité transversale de la politique de la ville, les participants à cet atelier, pour la plupart actrices et acteurs de terrain, ont déploré que les programmes d'actions, et il y en a, conduits en faveur de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes ne soient pas davantage valorisés et connus.

Quelques pistes pour enrichir le rapport de l'an prochain qui, mieux encore que celui de cette année, devrait pouvoir remplir sa fonction d'outil, et ça, c'est important, parce que c'est un outil. Il doit non seulement réduire les écarts entre les femmes et les hommes dans notre collectivité en matière d'égalité professionnelle, mais c'est aussi un outil pour sensibiliser les élus, et ça, c'est important, les agents et la population à la thématique de l'égalité femmes-hommes, et enfin cet outil doit garantir sur notre territoire l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Hubert DELARUE m'a demandé la parole.

M. DELARUE : Je ne dirai pas que Madame LION-LEC m'a coupé l'herbe sous le pied, Madame le Maire, mais en réalité, je voulais intervenir à la suite de l'intervention de notre collègue qui tendait à nous expliquer que ni la ville ni la métropole ne faisaient pas grand-chose dans ce domaine pour lequel le rapport vient d'être donné.

C'était simplement pour rappeler qu'aujourd'hui se tenait au Coliseum un Jeudi de la politique de la ville pour évaluer ce que nous avons pu faire depuis que nous sommes arrivés aux affaires et dans les six quartiers prioritaires de la politique de la ville.

À ce titre, nous avons mis en place neuf ateliers qui ont planché, ce matin et cet après-midi, encore jusqu'en fin d'après-midi, sur les cinq axes principaux du contrat de ville mais également, et Madame LION-LEC l'a rappelé, sur les actes transversaux de ce même contrat. Et un de ces ateliers qui se tenaient cet après-midi était exclusivement consacré à ce problème que nous venons d'évoquer de l'égalité femmes-hommes, et de la lutte contre les discriminations.

Alors, j'entends qu'il faut faire mieux. Il faut toujours faire mieux. Mais je sais, par ceux qui ont pu y assister, que ça a été extrêmement fructueux et ça apporte la démonstration que contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, nous sommes extrêmement vigilants, à la ville et à la métropole, sur ces problèmes d'égalité femmes-hommes et de lutte également contre les discriminations, notamment dans les quartiers prioritaires, mais je pense également sur l'ensemble du territoire de la ville et de la métropole.

L'évaluation de ces ateliers, notamment de cet atelier de début d'après-midi, se fera au mois de janvier ou peut-être de février à l'occasion d'un prochain Jeudi de la politique de la ville.

Voilà ce que je souhaitais préciser.

MME FOURÉ : Merci beaucoup pour ces précisions.

Margaux DELÉTRÉ.

MME DELÉTRÉ : Merci Madame le Maire.

Simplement pour répondre à Monsieur DUPILLE, je ne sais pas ce qu'il en est sur les écoles. Vous le savez sans doute mieux que nous. Mais pour vous dire que l'accueil de nos enfants dans les accueils de loisirs municipaux est régi entre autres par un document-cadre, le projet éducatif global municipal qui a été adopté ici même en conseil municipal, et que dans ce projet éducatif global figurent un certain nombre de valeurs. Pour en rappeler quelques-unes, il s'agit de la solidarité, de la citoyenneté, de la démocratie, de l'égalité des chances.

Et pour passer un petit peu de temps dans les accueils de loisirs, je peux vous dire que les équipes d'animation, les directeurs comme les animateurs, veillent vraiment à travailler dès le plus jeune âge à cette prévention y compris sur l'égalité hommes-femmes. Donc ça, c'est un constat.

Pour les écoles, malheureusement je ne peux pas répondre.

MME FOURÉ : Monsieur BEAUVAIN.

M. BEAUVAIN : Merci Madame le Maire.

Nous sommes dans la même problématique à Amiens qu'un récent rapport qui a été publié dans le journal *Le Parisien* nous a éclairés, à savoir que dans le public et le privé, les femmes ne sont plus payées depuis le 3 novembre dernier à 11 h 44. Maintenant, nationalement, public/privé confondus, les femmes travaillent gratuitement. C'est un rapport qui choque, mais c'est bon aussi de le rappeler parce que ça nous aide également à mieux comprendre le décalage qui existe toujours entre le traitement des femmes et des hommes et il n'est pas uniquement que salarial.

Il est également à Amiens, j'en discutais avec ma collègue Pascaline ANNOOT, sur les tâches les plus ingrates, les travaux les plus pénibles, les emplois les moins bien payés qui sont dévolus malheureusement aux femmes et pour lesquels Pascaline me disait qu'il y a peu de passerelles qui peuvent leur permettre une évolution rapide et cela demanderait de notre part qu'il y ait une attention très particulière lorsqu'il y a l'évaluation des déroulés de carrière en catégorie C pour donner toutes les chances possibles à ces publics qui ont déjà des travaux très difficiles et qui sont sous-payés pour qu'ils puissent aspirer à avoir un déroulé de carrière digne pour qu'ils finissent dans de meilleures conditions. Ce serait, semble-t-il, rendre également un grand service à une majorité de ces personnels qui sont la catégorie C des emplois que constituent les agents de la ville d'Amiens et de la métropole.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Merci aux uns et aux autres.

Quelques mots pour préciser les choses.

Je rappelle que la loi exige qu'on passe un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'agissant de notre personnel. Et nous, nous avons souhaité, parce que ça nous semblait cohérent et ça nous semblait utile aussi, d'étendre ce rapport non seulement à

ce qui se passe en interne, mais également aux actions qui sont menées en direction du grand public.

Sur le premier point, sur les actions en interne, là, nous avons en effet la main pour veiller à ce qu'il y ait cette égalité qui soit respectée entre les femmes et les hommes et je pense que les éléments qui vous ont été donnés, qui sont riches et nombreux et qui ont été en effet enrichis depuis l'année dernière parce qu'après tout les remarques que vous faites, les uns, les autres, bien entendu, ont vocation à être prises en considération pour que le débat soit plus nourri et pertinent. Donc, aucun problème évidemment pour reconnaître la part que certains d'entre vous y ont pris. On connaît l'attachement particulier de Madame LION-LEC à cette problématique, donc je lui rends grâce de ses remarques évidemment à cette occasion. Donc, si on peut encore améliorer le rapport les années prochaines, on le fera évidemment bien volontiers.

Allez-y, Madame. Madame LION-LEC, vous vouliez rajouter un mot.

MME LION-LEC : Je voudrais quand même vous préciser que le rapport est en deux parties : il y a deux volets : il y a le volet...

MME FOURÉ : J'y viens.

MME LION-LEC : Pardon ! Parce que vous aviez l'air de dire que vous aviez rajouté le volet relatif à la politique territoriale.

MME FOURÉ : Je voulais dire simplement que l'exigence de la loi, c'est sur la partie vraiment interne, mais que...

MME LION-LEC : Non, ce sont les deux.

MME FOURÉ : Il y a les deux ?

MME LION-LEC : Ce sont les deux, oui.

MME FOURÉ : Au temps pour moi ! J'étais persuadée que c'était nous qui avions estimé pertinent de traiter de l'aspect territorial.

MME LION-LEC : Non. Dans la délibération, c'est précisé d'ailleurs.

MME FOURÉ : Alors je n'ai pas suffisamment lu mon dossier, excusez-moi !

Sur la partie interne, peu de réponses à apporter parce que vous avez surtout fait des observations pour que le dossier soit enrichi l'année prochaine.

Sur la formation, simplement, je voudrais revenir sur ce point. Vous savez que quand on offre des possibilités de formation aux agents, nous veillons à ce que les agents, quel que soit leur niveau de responsabilité, puissent bénéficier de ces formations bien sûr. Nous les y poussons d'ailleurs évidemment.

Pour autant, on ne va pas utiliser des quotas pour veiller à ce qu'il y ait autant d'hommes que de femmes qui partent en formation. Donc, il est possible qu'une année il y ait davantage d'hommes et qu'une autre année il y ait davantage de femmes. C'est aussi en fonction des

actions qui sont mises en œuvre. Donc, n'y voyez pas de retour en arrière ou de progrès suivant les résultats. Je pense que c'est sur la durée qu'il faut étudier ce genre d'élément.

En ce qui concerne maintenant les actions qui sont menées sur l'ensemble du territoire, nous n'avons pas l'outrecuidance de penser que les actions que nous menons vont tout régler. Nous savons fort bien que c'est l'État qui a des actions dans ce domaine-là, que ce sont les organismes de logement social aussi qui ont un rôle particulier à jouer, sans oublier bien entendu toutes les associations, et Nathalie LAVALLARD en a nommé un certain nombre, et il faut leur rendre hommage parce qu'elles font un travail qui est ingrat parfois mais qui est extrêmement utile bien entendu.

Voilà ce que je voulais dire sur ce rapport.

Je vous rappelle qu'on ne vote pas sur ce rapport. On prend acte simplement que le rapport a bien été présenté en conseil municipal. Donc, nous notons que ce rapport a été étudié.

DONT ACTE

8 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AMIENS. ANNÉE 2018.

MME FOURÉ : Je passe maintenant au rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville d'Amiens. De la même façon, il s'agit d'un rapport qui ne donnera pas lieu à vote, mais qui bien entendu sera soumis à débat, et je passe la parole à Florence RODINGER.

MME RODINGER : Merci Madame le Maire.

Comme tous les ans, j'ai la tâche de présenter le rapport du développement durable alimenté par les choix politiques et stratégiques de mes collègues élus.

Étant donné que vous avez tous lu ce rapport, il ne sera pas utile de tout résumer. C'est pourquoi un exposé appuyé sur deux thèmes a retenu ma préférence pour le présenter.

Dans un premier chapitre, il m'a semblé important de reprendre les actions avec une question sous-jacente d'actualité suite au rapport du GIEC sur le climat, à savoir ; mais que font les collectivités, à savoir Amiens et son agglomération, pour le climat ? Et dans une deuxième partie, nous évoquerons la question des zones humides. Profitons qu'elles soient sous le feu de l'actualité pour en parler.

Première partie : que fait Amiens (et son agglomération) pour le climat ?

Elle fait sa part. La réflexion est certes globale, mais l'action, elle, est locale.

Agir pour le climat, c'est notamment agir dans le cadre de nos compétences sur l'énergie qu'elle consomme ou produit, sur les émissions de gaz à effet de serre qu'elle génère.

Pour rappel, les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, selon le bilan carbone réalisé en 2016 et dont vous avez eu copie, sont dues aux transports à 17 %, au tertiaire à 17 %, au résidentiel à 24 % et à l'industrie à 22 %.

La ville d'Amiens s'est engagée dans la Convention des maires et ambitionne de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. De plus, Amiens Métropole vient d'élaborer son Plan d'Actions pour le Climat et la Transition Énergétique. Ces deux démarches s'inscriront dans le futur PCAET (plan climat) du pôle métropolitain.

Quelques chiffres :

Le territoire d'Amiens Métropole consomme 6 térawattheures d'énergie par an, dont environ 5 pour la seule ville d'Amiens. C'est un sujet que les élus prennent au sérieux parce que ces 6 térawattheures coûtent aujourd'hui 540 millions € au territoire.

Nous savons aussi que si les mesures que nous devons prendre, et pas seulement les collectivités mais tous les acteurs confondus, y compris les habitants, ne sont pas mises en œuvre, la facture atteindra le milliard en 2040.

En ce qui concerne les émissions totales de gaz à effet de serre sur le territoire d'Amiens, enfin d'Amiens Métropole, elles s'élèvent à 1,4 million de tonnes de CO₂, soit 7,7 tonnes par habitant et par an. En tant qu'élus, nous prenons notre part de responsabilité et usons des différents leviers que sont les nôtres.

Quelles sont les mesures que nous prenons ?

Sur notre patrimoine, c'est un enjeu non négligeable puisqu'il y a 83 millions de wattheures par an de consommation annuelle d'énergie, soit 9 millions €.

Nous avons lancé un important programme de rénovation énergétique des bâtiments de la collectivité : plus de 2 millions € cette année. Une soixantaine de nos bâtiments seront prochainement raccordés au nouveau réseau de chaleur.

Nous fonctionnons avec un contrat performanciel pour le chauffage de tous les bâtiments, contrat qui oblige le prestataire à améliorer la performance des installations et nous percevons une baisse des consommations chaque année depuis 3 ans.

Avant tout engagement de travaux sur le patrimoine, nous nous assurons que les équipements seront éligibles au CEE (certificat d'économies d'énergie), gage de leur performance énergétique.

Il y a le remplacement systématique de l'éclairage dans les bâtiments par des LED et depuis le 1^{er} juillet 2018, la collectivité achète exclusivement pour ses bâtiments et l'éclairage public de l'électricité 100 % verte, c'est-à-dire issue 100 % d'énergies renouvelables.

Un plan lumière est programmé pour début 2019 pour limiter l'éclairement excessif et la pollution lumineuse.

Une commande publique revisitée avec des critères plus durables est aussi en œuvre.

Il y a encore des mesures pour transformer et inciter par le biais de nos politiques et compétences. On va commencer par le résidentiel.

Nous avons mis en place la plateforme LAURE. Il y a eu près de 500 conseils apportés depuis sa création en 2016.

Il y a la réalisation en cours d'une thermographie aérienne et d'un cadastre solaire pour sensibiliser les habitants aux déperditions de chaleur par la toiture et au potentiel de production solaire.

Il y a un dispositif d'accompagnement des habitants pour les travaux de rénovation énergétique doté de 340 000 € dès la première année.

Un nouveau PLH est en cours avec un volet majeur sur la lutte contre la précarité énergétique et la rénovation des logements. Il y a une politique d'incitation des bailleurs sociaux à la rénovation performante des logements.

Pour la partie transports, le réseau d'Amiens Métropole transporte 13 millions de voyageurs par an grâce à 750 points d'arrêt et 113 bus en circulation aux heures de pointe. Avec le BHNS qui sera mis en service en 2019, l'objectif est de substituer bien sûr la voiture individuelle en ville par une offre de transports urbains efficace, l'intermodalité étant renforcée. Donc efficace, attractive, avec des véhicules capacitaires, confortables et moins polluants, des aménagements en site propre pour favoriser également les déplacements en modes doux et donc décarbonés. 3 lignes sur 4 seront 100 % électriques dans un premier temps. Il y a une technologie de recharge complètement innovante qui est une première en Europe. Il y a une couverture optimale du territoire. Ainsi, 3 600 tonnes de CO₂ sont évitées dans l'atmosphère chaque année.

Ensuite, il y a 24 bornes de recharge pour véhicules électriques en 2018 pour promouvoir l'usage du véhicule électrique, 150 kilomètres de linéaires cyclables désormais sur la métropole avec pour objectif 200 kilomètres d'ici 2020, plus 12 kilomètres dans le cadre des aménagements BHNS déjà réalisés. Ce sont 1 800 vélos en location, dont plus de 800 à assistance électrique. Vélos en libre-service Velam : 26 stations, 313 vélos, de nouveaux arceaux chaque année et un projet de consigne vélos en gare.

Pour le volet production/distribution d'énergie, le réseau de chaleur Amiens Énergies, la SEMOP Amiens Énergies développe un réseau de chaleur urbain avec une production de chaleur équivalente aux besoins d'environ 20 000 logements, soit le tiers de la ville d'Amiens. Ce réseau de 40 kilomètres dessert des bâtiments résidentiels et tertiaires avec un mixte énergétique composé à 62 % d'énergies renouvelables, soit 62 millions d'euros d'investissement, 5 sources d'énergies renouvelables (biomasse, biogaz, géothermie, énergie de récupération des eaux usées, énergie de récupération de l'unité de méthanisation), soit 24 000 tonnes de CO₂ évitées par an.

Il y a un projet de centrale solaire à 10 MWc à Amiens avec une production d'énergie attendue de 10 gigawattheures par an et la réalisation de nombreux équipements solaires adossés à une stratégie pour entraîner les professionnels locaux sur le marché.

Enfin, il y a encore des leviers d'action : c'est agir en entraînant les acteurs du territoire. Le club Energaïa favorise la recherche, l'innovation et le développement de projets autour de l'autonomie énergétique pour favoriser la création d'emplois nouveaux et le soutien à l'écologie industrielle territoriale pour approcher les entreprises et les accompagner dans des projets environnementaux.

Enfin, il y a des actions en faveur de la prévention des déchets, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, des actions en faveur du zéro phyto, des actions en faveur de la préservation de la nature et de l'eau en ville, des îlots de fraîcheur, etc.

Les actions en faveur de la préservation de la nature nous font une belle transition pour la deuxième partie, cette nature dont font partie les zones humides qui ont un intérêt reconnu et préservé.

Récemment, nous avons, nous, élus de la majorité, proposé aux conseils de la ville et de l'agglomération un vœu qui a été voté à l'unanimité. Il affirme clairement notre souhait profond de préserver les zones humides de notre territoire.

La ville d'Amiens a été reconnue sur le plan international pour la gestion de ses zones humides et fait partie des 18 premières villes au monde à obtenir le label Ramsar.

La commune d'Amiens est en effet concernée par 367,5 ha de zones humides, dont 267,8 ha désignés en zones humides d'importance internationale, qui font donc partie du Site Ramsar 2322 nommé « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre ».

Le fond de la vallée de la Somme, y compris les vieux quartiers d'Amiens qui se répartissent le long de la Somme et de l'Avre, et leurs bras sont concernés par ce classement.

Par ailleurs, une dizaine de sites de zones humides sont propriété de notre ville. Nous les conservons en l'état et en avons ouvert sept au public.

L'argumentaire qui a prévalu pour cette désignation est le fait que la ville garantisse, par exemple, la préservation des zones humides de son territoire en appliquant un panel de mesures réglementaires et contractuelles issu du droit français et de directives européennes (pour les zones Natura 2000).

L'adoption de schémas et plans ayant une valeur juridique locale, tels que le SCOT ou le plan local d'urbanisme, rend inconstructibles ces zones humides.

Plus concrètement, nous avons formalisé un projet plus urbain visant à donner au fleuve une place centrale dans l'espace public.

Amiens, ville vertueuse, limite ses rejets d'eau usée dans le milieu par un service public de gestion des eaux : 9,5 millions de m³ d'eau sont traitées

Pour les déchets, l'effort est aussi important. Plus de 100 000 tonnes par an sont collectées et dirigées en dehors du milieu naturel. Plus de 72 % vont vers des filières de valorisation.

En termes d'animation, les habitants de la ville sont concernés par la préservation des zones humides. Notre collectivité est active pour sensibiliser le public dans ce sens, et dès le plus jeune âge, elle propose des animations en appui ou en complément aux activités scolaires.

J'en profite donc pour donner le bilan de notre programme EEDD, les fameuses éducations à l'environnement et au développement durable destinées aux enfants d'Amiens et son agglomération.

Le bilan pour la période de juillet 2017 à juin 2018, tous thèmes confondus et toutes écoles confondues, concerne 5 465 élèves qui sont concernés par les animations qui ont été réalisées pour Amiens, représentant 85 % du public accueilli pour le programme mis en place par Amiens Métropole.

Pour les adultes, nos deux collectivités le sont tout autant avec l'aide de différents partenaires notamment associatifs. Elles organisent des sorties « nature » et autres animations et ouvrent quatre sites en zones humides disposant d'un dispositif d'interprétation. Assez régulièrement dans notre presse institutionnelle, nous évoquons ces zones.

Enfin, nous participons à la Journée mondiale des zones humides. J'en profite pour vous dire que la prochaine aura lieu le 2 février, date à confirmer mais en tout cas à surveiller.

Dans l'animation aux adultes, je me réfère au rapport développement durable pour compléter cette thématique. En effet, on peut noter les Rendez-vous Planète. Le cycle 2018 est né du besoin de sensibiliser tous les publics au développement durable. Le programme « Rendez-vous Planète » créé par Amiens Métropole en 2017 et destiné au grand public offre chaque mois un événement spécialisé. Le parti a été de s'appuyer sur des partenariats et des thèmes diversifiés et des possibilités variant selon les besoins en conférences, sorties sur le terrain, ateliers, films, débats...

Merci de noter la prochaine qui a lieu mardi prochain et qui aura pour thème la consommation responsable dans le cadre de la semaine dédiée à la prévention des déchets. En effet, chaque année, à la fin novembre, la Semaine européenne de la réduction des déchets est l'occasion de sensibiliser le public à la prévention des déchets, toujours dans l'esprit que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Amiens Métropole s'inscrit dans cette démarche et propose plusieurs animations du 17 au 28 novembre et commencera ce samedi par la 2^e édition du défi 0 gaspi.

Pour revenir au rapport, mais juste pour un point assez notable, la généralisation d'une commande publique durable s'appuie sur de nouvelles orientations stratégiques adoptées en 2018, afin de définir méthodiquement besoins, familles d'achats et commandes correspondantes, et améliorer les procédures vers des achats rationnels, vertueux et économiquement performants, au juste service des politiques publiques.

Sur le volet « achats vertueux », les principes adoptés sont ainsi définis et s'appliquent désormais. Ainsi, analyser globalement le coût financier de l'achat, acheter des produits et des services durables, choisir la meilleure technique d'achat par famille (performances socio-économiques, environnementales), prendre en compte l'innovation, adopter des comportements éthiques.

Ce rapport n'a pas vocation à être exhaustif, mon discours non plus. Il y aurait aussi à développer, et je m'en excuse auprès de mes collègues, tout ce qui se fait dans le scolaire, dans la jeunesse, dans le pack pour le bien vivre ensemble ou même la démocratie locale qui répond bien à un des cinq piliers liés à la finalité d'épanouissement humain par exemple.

Ainsi, je vous propose de prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable, élaboré au titre de l'année 2018, conformément à la loi du 12 juillet 2010 relative à l'engagement national pour l'environnement.

MME FOURÉ : Merci à Florence RODINGER pour la passion qu'elle met, vous l'avez encore entendue ce soir, à suivre un dossier qui est complètement transversal, divers, et donc merci aussi de ne pas avoir été totalement exhaustive parce que je pense que ça va laisser du coup une possibilité de débat sur le sujet, mais surtout ça lui permettra aussi, à d'autres occasions, de compléter sur des aspects qu'elle n'a pas soulevés ce soir.

Monsieur HUTIN m'a demandé la parole.

M. HUTIN : Merci Madame la Maire et puis merci effectivement, Madame RODINGER, pour la présentation de ce rapport et puis de m'avoir transmis, il y a quelques jours, suite à mes demandes insistantes, le bilan des gaz à effet de serre qui date de 2016 sur des données de 2014, qui est donc un point de départ pour votre politique.

Il contient effectivement deux volets : un volet patrimoine, donc notre patrimoine et nos compétences, donc notre responsabilité directe, comme tout citoyen peut l'être, et puis plus largement le bilan de gaz à effet de serre sur notre territoire, donc une responsabilité indirecte.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, notre territoire consomme 4,4 térawattheures, c'est-à-dire 4,4 milliards de kilowattheures, et émet environ 1,2 million de tonnes équivalentes CO₂.

La répartition de ces émissions ou de cette consommation, tout dépend de l'énergie consommée, fait apparaître que pour tout ce qui est bâtiments, que ce soit résidentiel ou tertiaire, on est autour de 50 %, selon la consommation ou les émissions. Pour ce qui est transports, entre 25 et 30 %, que ce soit pour la mobilité personnelle ou pour le fret. Et que ces deux thèmes principaux représentent donc 75 % des émissions de gaz à effet de serre, pour bien mettre les responsabilités de chacun. Au niveau de l'industrie, c'est 17 %. Au niveau de l'agriculture, c'est quelques pour cent.

Sur ces émissions, vous avez effectivement présenté des actions pour dire que nous prenons notre part. Nous ne prenons pas notre part malheureusement. On en est loin.

Sur les exemples cités, sur le réseau de chaleur, il y a 28 000 tonnes d'économisées. Par rapport au secteur résidentiel, ça correspond à 2,3 % de l'enjeu. D'accord ?

Pour le BHNS, on en avait parlé aussi la dernière fois, moins 3 600 tonnes de CO₂, ça représente 1,9 % des émissions de particules dues aux transports. Donc, on en est loin. Vous avez effectivement ces projets que vous sortez à toutes les sauces. Malheureusement, ce n'est pas à la hauteur des enjeux.

Sur les ENR, on est très loin de nos objectifs et même des objectifs au niveau européen, international, français et puis que nous nous sommes fixés aussi : en 2014, nous étions à 10 %. Vous parlez donc du réseau de chaleur, j'en ai parlé : c'est 2,3 % supplémentaires mais que sur la partie résidentielle. Et puis sur le solaire qui interviendra dans 4-5 ans après que vous ayez trouvé un prestataire privé, un partenaire privé, les 10 Gwh correspondent à 0,22 % de production en termes d'énergies renouvelables.

Donc on est loin du compte de tout ça, comme je vous l'avais dit la dernière fois, lors de la présentation du rapport Cit'ergie, et puisque ce rapport sur le développement durable est présenté en amont du document d'orientation budgétaire, du débat d'orientation budgétaire, et doit orienter aussi nos choix budgétaires, il est encore temps, pour le climat, de le faire.

Je vous rappelle que ces actions qui étaient dans le cadre de Cit'ergie, sur notre patrimoine, représentent 1 pour 1 000 de nos actions, c'est-à-dire que nous n'avons qu'une action sur 1 000 qui est orientée vers la réduction des gaz à effet de serre. Ça devrait bien sûr être beaucoup plus que ça.

Dans le rapport sur le développement durable sont citées différentes actions qui sont soit en cours, soit reportées. Le plan bruit est reporté. L'Agenda 2030, on n'en a jamais entendu parler, donc je pense qu'il y a un petit comité qui a dû regarder ça. On est loin d'avoir déjà un partage au niveau des élus et loin d'avoir une concertation autour de ça.

Sur la qualité de l'air, je ne vais pas y revenir, j'y suis déjà revenu : on mesure, on n'agit pas.

Sur le vélo, on attend un changement de braquet, puisque ça avait été cité par un de vos adjoints.

Sur les Rendez-vous Planète, qui est effectivement une bonne initiative, malheureusement la communication est défailante, ce qu'a reconnu Madame RODINGER. Pourtant, la communication, ça peut être votre fort sur d'autres sujets. Pourquoi on ne communique pas sur ces Rendez-vous Planète ? Même les élus ne sont pas informés.

Sur la rénovation énergétique, je vous ai dit tout à l'heure l'enjeu que ça représente. On attend donc vos annonces pour que ce soit vraiment un enjeu primordial et à la hauteur des enjeux.

Sur la stratégie « Territoire à énergie positive », je vous l'ai dit tout à l'heure : on est à 10 %. Pour être énergie positive, il va falloir dépasser les 100 %. Donc, il va falloir s'y mettre aussi sérieusement et pour ça, comme toujours, on vous propose notre aide pour avancer concrètement.

On n'en est plus à dire : je fais ça, je fais quelques actions par-ci, par-là. On en est, et certaines collectivités le font maintenant et c'est un facteur d'attractivité, à la massification de toutes ces actions, à l'intégration dans toutes nos politiques. C'est loin d'être le cas malheureusement et je pense qu'on peut, on doit aller plus loin. C'est notre responsabilité collective.

Merci.

MME FOURÉ : Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : J'avais juste quelques points à ajouter, à commenter, sur ce rapport.

Concernant l'Agenda 21 scolaire, ça ne concerne que deux écoles. Ça fait depuis au moins 2008 qu'il y a des Agendas 21 scolaires dans ces deux écoles. Il y a au moins une centaine d'écoles sur Amiens. Donc, je voulais savoir ce que vous envisagiez de faire pour développer, pour encourager les Agendas 21 scolaires.

Pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, c'est vrai que vous essayez de mener des actions qui portent un peu leurs fruits. Mais pourquoi vous n'avez pas voulu de notre proposition d'un menu végétarien proposé à chaque repas, qui pourrait être le choix des familles, puisqu'il y a beaucoup de gaspillage de viande, on le sait ?

Et puis, par rapport à la pollution lumineuse, quelles mesures comptez-vous prendre pour arrêter les publicités lumineuses qui sont vraiment agressives et n'apportent rien à la population, si ce n'est gaspiller l'énergie ?

MME FOURÉ : Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, Florence RODINGER.

MME RODINGER : Monsieur HUTIN, comment dire... Je vous laisse responsable de vos calculs un peu d'apothicaire ou alors on en discute mais autre part qu'ici parce que vous m'expliquerez comment vous faites vos calculs. Mais vous oubliez peut-être aussi le fait qu'il y a eu un diagnostic bilan carbone de 2016 sur des données 2014. Donc, ça ne vous a pas échappé que les actions entreprises n'ont pas encore eu lieu, comme les effets qu'aura le BHNS, les effets qu'aura le réseau de chaleur, etc. Donc, je veux bien en rediscuter avec vous, mais je ne suis pas convaincue par vos calculs.

Quelles critiques encore ?

Oui, pas d'Agenda 21. Alors, figurez-vous que l'Agenda 21, ça date du sommet de Rio en 1992. Depuis, on est passés à l'Agenda 2030, depuis 2015, avec 193 états de l'ONU qui ont signé les 19 ODD, les objectifs de développement durable. Nous, on en reste encore avec nos cinq finalités parce qu'en fait ça se ressemble bien.

Je vous rappelle aussi qu'en 2015, nous avons effectivement, ici, en conseil municipal, voté sur la nomenclature de l'Agenda 2030. Ça s'appelait un « Pacte pour une ville et une métropole éco-responsables ». On avait défini la nomenclature.

Alors tout ça, c'est de la sémantique, ce que je vous explique, parce que depuis effectivement nos réflexions ont évolué. Nous avons maintenant changé un petit peu notre fusil d'épaule, parce que c'est un petit peu compliqué, un peu une usine à gaz, la façon dont c'était un peu nomenclaturé, on va dire. Là, on s'est efforcés de mettre en œuvre, enfin de mettre en valeur nos actions selon trois axes, comme c'est expliqué dans le rapport :

- Axe 1 : territoire attentif à tous ;
- Axe 2 : territoire promoteur de qualité de vie ;
- Axe 3 : un territoire accueillant et attractif, que je peux encore développer. Si ça vous intéresse, j'ai tout ce que ça veut dire à côté.

Je veux dire par là aussi, comme je vous ai aussi dit la dernière fois, qu'un Agenda 2030 c'est bien entre soi. On a un Agenda 2030, mais nous, on est déjà dans l'opérationnel. Et si on n'avait pas défini cet Agenda 2030, qu'on peut aussi appeler le pacte, c'est ce que l'on a voté la dernière fois avec Cit'ergie, ce que l'on peut aussi définir dans la convention des maires, ce que l'on peut définir dans tous les documents que l'on a produits pour être justement éligibles à toute labellisation de type Cit'ergie, si on n'avait pas tous ces éléments-là qui correspondent, pour vous, à un Agenda 2030, on n'aurait jamais été labellisés par quoi que ce soit. Donc, il existe bien. Il est opérationnel. Mais effectivement, il n'a pas été présenté ou en tout cas soigné selon un document qui représenterait une nomenclature spéciale. Mais je prends acte : on le fera certainement.

Voilà pour vos questions.

Madame LEPRESLE, l'Agenda 21 pour les écoles, c'est à la demande des écoles. C'est qu'elles ne le demandent pas. Ce n'est pas l'Agenda 21 qu'elles ont eu à développer, mais elles nous ont beaucoup demandé de les accompagner sur un thème qui était le défi 0 déchet, sur justement comment mettre en œuvre dans l'école avec leurs corbeilles, etc., pour faire toute une éducation. Je ne sais plus le terme, mais c'était un défi qui avait été effectivement initié par une association sur le plan national, qu'on trouvait sur Internet et qui était développé, pour lequel on a été accompagnés. Donc, ça ne s'appelle pas non plus Agenda 21, mais je veux dire que tous

les items qui sont développés correspondent bien à tous les items du développement durable : déchets, énergie, eau, etc., consommation responsable aussi.

Pour la pollution lumineuse, écoutez, ça tombe bien parce qu'effectivement nous allons engager, dans le cadre de la trame verte et bleue, ce qu'on appelle la trame noire, c'est-à-dire effectivement l'impact. On va aller plus loin que le plan éclairage, c'est-à-dire qu'on va travailler en collaboration avec l'équipe électricité et nous allons lancer une étude, avec un bureau d'études, qui peut nous montrer ce sur quoi on peut agir pour effectivement éviter cette pollution lumineuse qui a des impacts, comme vous le savez, sur la flore, la faune et l'humain. Ça, c'est bien parti dans ces projets-là et j'y veillerai personnellement parce que j'y tiens particulièrement.

Les publicités pour les magasins, effectivement, c'est une chose à mettre en œuvre, mais sachez que la CCI fait déjà de la sensibilisation auprès des commerçants. Donc, c'est déjà une bonne chose.

Pour le menu végétarien, je crois qu'on vous a déjà répondu lors d'un précédent conseil municipal, sauf si ma collègue veut y répondre. Mais en tout cas, je pense que les réponses ont déjà été faites.

MME FOURÉ : Merci beaucoup. Un mot, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Merci. Juste rajouter que le bilan de gaz à effet de serre qui m'a été transmis, il y a quelques jours, n'a été transmis qu'à moi. Ce serait bien que tous les élus...

MME RODINGER : Non, non !

M. HUTIN : Tout le monde l'a eu ?

MME FOURÉ : Oui.

M. HUTIN : Je n'ai pas fait attention, excusez-moi ! Et ce serait bien qu'il soit mis aussi à disposition du public.

MME FOURÉ : Quelques mots à mon tour pour compléter ce que vient de dire, avec beaucoup de précision, Florence RODINGER.

Sur les actions, Monsieur HUTIN, vous dites qu'il y a un pourcentage très limité qui porte sur le développement durable. Mais ce n'est pas le nombre d'actions qui compte ; c'est l'efficacité de ces actions. Je pense que là on n'a pas la même façon de comprendre et de concevoir les actions.

Nous, ce qui nous semble important, c'est qu'en effet les actions qu'on mène, quel que soit leur nombre, soient orientées pour qu'elles soient pertinentes, efficaces et qu'elles permettent aussi de faire prendre conscience à nos concitoyens de toutes ces problématiques de développement durable.

En ce qui concerne le repas végétarien, là aussi, c'est une façon de concevoir les actions prioritaires qui est assez différente entre vous, Madame LEPRESLE, et nous, parce que vous voudriez qu'on ait la possibilité d'offrir un repas végétarien chaque jour à ceux qui le souhaitent. Et nous, plutôt que de faire ça, on préfère faire en sorte que les enfants soient sensibilisés et qu'ils apprennent les saveurs. Et donc le parti qui a été pris, c'est de faire en sorte qu'une fois

par semaine il y ait un plat végétarien qui soit offert aux enfants. Et c'est comme ça aussi que les mentalités évolueront et que les goûts aussi des enfants évolueront parce que nous estimons qu'il y a une fonction pédagogique à remplir dans la restauration scolaire.

Enfin, sur la rénovation des bâtiments, j'entends avec intérêt que vous êtes impatients de savoir quelle va être la politique que nous allons mener dans ce domaine-là. Rassurez-vous : vous serez bientôt comblés, je l'espère, puisqu'il vous sera apporté des éléments d'information tout prochainement sur ce sujet.

Enfin, je regrette, je m'étonne d'ailleurs que vous n'ayez pas salué, avec tout l'intérêt que nous, nous y attachons, le fait que les actions menées par la ville sont pertinentes puisqu'elles sont reconnues très largement et bien au-delà de notre territoire. Florence RODINGER a parlé du label Ramsar, mais on pourrait parler aussi d'autres labels obtenus sur notre territoire et on peut aussi noter que le réseau de chaleur qui est mis, qui est lancé, qui est en cours de travaux – ça ne vous échappe pas, ça ne peut pas vous échapper –, présente un grand intérêt pour bon nombre de personnes qui nous interpellent maintenant régulièrement pour nous demander d'ailleurs de participer à des colloques ou à des interventions diverses et variées sur ce sujet-là.

Voilà ce que je voulais dire.

Donc le développement durable, c'est une préoccupation que nous avons dans tous les domaines, Florence l'a rappelé, et ce n'est pas seulement en paroles, mais c'est d'abord et avant tout en actes, et je pense que c'est ça le plus important.

Nous n'avons pas à voter sur ce rapport. Nous en prenons acte. Il en est ainsi décidé.

DONT ACTE

9 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019.

M. MERCUZOT : Je sentais bien que les uns et les autres avaient envie d'entendre parler de chiffres. Ça manquait ! Nous allons le faire, encore qu'il ne s'agit pas de voter le budget, mais il s'agit de débattre d'orientations que l'on peut évidemment exprimer par des chiffres mais pas seulement par des chiffres.

Prenons quelques éléments. Le premier élément, c'est évidemment le contexte général qui est donné par le projet de loi de finances actuellement en cours de discussion au sein du Parlement.

On doit noter que ce projet de loi de finances n'apporte pas de modification particulièrement sensible par rapport à ce qui a été posé pour l'année 2018, l'année que nous terminons. Par contre, une annonce importante a été posée et qui pourrait d'ailleurs, si vous le souhaitez, Madame le Maire, nous amener peut-être à débattre au cours de ce point du vœu qui concernera, j'y reviendrai tout à l'heure, la refonte de la fiscalité locale que le gouvernement, la majorité annonce pour le printemps 2019. C'est donc ça l'élément qui est le plus déterminant, le plus novateur et qui sans doute mérite le plus d'attention, même si pour l'instant nous n'avons pas beaucoup d'éléments le concernant.

Pour le reste, pour ce qui ne bouge pas véritablement, le projet de loi de finances envisage un taux de croissance de 1,7 % en 2019, exactement celui qui était envisagé pour 2018, et il me semble bien qu'on sera à peine à ce 1,7 %, enfin on va y arriver avec quelques difficultés.

Ce qui est important évidemment dans le contexte que l'on connaît et dans la volonté exprimée à maintes reprises par l'État de réduire et d'aboutir à un déficit 0 %, en n'hésitant pas, le cas échéant, à demander le soutien et la participation active des collectivités territoriales, c'est qu'on le voit effectivement, le déficit exprimé en pourcentage du PIB, du projet de budget de l'État, est à 2,8 %. Alors, on peut dire qu'on est encore très proches des 3 % et bien loin des 0. En réalité, si on enlève les 0,9 % qui sont conjoncturels, on arrive à un déficit structurel qui est de 1,8 %.

Ce schéma-là est intéressant et je vous invite à vous intéresser à la ligne bleue la plus foncée puisqu'elle représente les collectivités territoriales. On entend quelquefois dire que les collectivités territoriales ne sont pas correctement gérées. Peut-être qu'on peut dire qu'elles ne sont pas absolument et complètement et totalement vertueuses. Mais ce chiffre-là, enfin plutôt cette ligne-là est intéressante.

Regardez la ligne rouge : elle rassemble l'ensemble des administrations publiques. Et regardez, en pourcentage, le déficit que l'ensemble des administrations publiques a pu être amené à connaître durant les années précédentes, et vous voyez qu'on remonte loin avec ce schéma puisqu'on remonte à 1949. Regardez comment se situe la ligne bleue, la plus foncée : c'est celle des collectivités territoriales. Et on entend dire quelquefois que la décentralisation a amené les collectivités territoriales à dépenser sans compter outre mesure, sans faire attention. En réalité, ce schéma-là prouve qu'il n'en est rien et qu'au contraire, depuis les premières lois de décentralisation, vous voyez, c'était en 1982, progressivement notre ligne s'est rapprochée du 0 déficit, voire même éventuellement avec un excédent. Ce qui n'est d'ailleurs pas étonnant puisque nous sommes, je vous le rappelle, tenus d'adopter un budget en équilibre du point de vue du fonctionnement et que si nous empruntons, c'est exclusivement pour financer nos investissements. Ces courbes-là sont, me semble-t-il, particulièrement intéressantes.

Évidemment, l'un des éléments forts de ce qui est en train d'arriver concernant les finances locales est la suppression progressive de la taxe d'habitation. La jurisprudence du Conseil constitutionnel fait que, à terme, ce ne sont pas seulement 80 % des contribuables qui ne paieront pas la taxe d'habitation, mais très vraisemblablement les 100 %. On ne va pas rentrer dans les éléments, mais en tout cas c'est la perspective qui est maintenant dressée : une suppression totale de la taxe d'habitation.

Ce qui ne peut pas nous laisser indifférents puisque ce schéma-là montre que la taxe d'habitation – il ne s'agit pas des chiffres d'Amiens, malheureusement notre budget ne se compte pas en milliards d'euros – globalement représente 52 % du produit des taxes que l'on perçoit sur les ménages et plus de 20 % de l'ensemble de nos recettes de fonctionnement. Et vous voyez bien que quand l'État indique qu'il va supprimer la taxe qui nous rapporte 20 % de nos recettes de fonctionnement, on a le droit de montrer quelques inquiétudes et en tout cas de se montrer particulièrement intéressés par le sujet. Parce qu'on voit bien qu'effectivement la politique mise en œuvre par le gouvernement est en route et qu'à terme il ne restera de contribuables qui paieront la taxe d'habitation pratiquement plus aucun, sinon peut-être, c'est encore en cours de discussion, ceux qui disposeraient d'une résidence secondaire. Alors je n'ai pas le chiffre sur la ville d'Amiens, mais ce n'est sans doute pas le cas le plus fréquent chez les contribuables amiénois.

Voilà pour la taxe d'habitation.

Concernant les autres dispositions qu'il faut souligner, d'abord un regret : c'est qu'il aurait été bien plus simple pour tout le monde, y compris pour l'État mais aussi pour nous-mêmes, que

puisse être mise en place l'automatisation du fonds de compensation pour la TVA. C'est reculé d'un an, ce n'est pas abandonné. Donc, il faudra encore en 2019 justifier avec beaucoup de précision de l'ensemble des dépenses que l'on fait en investissement, notamment pour récupérer cette fameuse TVA, en tout cas la plus grande partie de cette TVA.

Et puis il faut souligner que la DSU (la dotation de solidarité urbaine) devrait progresser en 2019 puisque son montant a été augmenté, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, même si on le sait bien, on insiste dessus chaque année : nous percevons cette dotation de solidarité urbaine parce que malheureusement nombre de nos concitoyens sont dans une situation économique et sociale difficile.

Une moins bonne nouvelle qui intéresse la métropole mais aussi en fait en réalité les quartiers amiénois, c'est que la perspective de la dotation politique de la ville sera, en 2019, plutôt en baisse puisque l'enveloppe est la même, mais le nombre de collectivités qui se la partagent est en augmentation, ce qui mécaniquement devrait nous amener à constater une baisse.

Quels sont les impacts de ce contexte général ? J'espère que vous n'êtes pas encore fatigués de mon propos parce qu'il n'est pas complètement terminé. Quels sont donc les impacts pour le budget de notre ville ?

D'abord, rappelons-nous que finalement nous allons devoir boucler ce budget 2019 avec 34 millions que nous n'aurons jamais perçus de l'État. Alors certes, pour voir le côté positif, on peut souligner que depuis 2018, c'est-à-dire depuis 2 ans, notre dotation est stabilisée. Elle est stabilisée au niveau le plus bas que l'on a connu, mais c'est un mieux dans un contexte particulièrement défavorable. Évidemment nos finances, nos budgets seraient beaucoup plus faciles à voter et à exécuter si nous avions perçu ces 34 millions € qui évidemment nous font défaut.

Du point de vue de la fiscalité, vous savez bien que les collectivités territoriales réclament et exigent, c'est d'ailleurs relativement prévu dans la Constitution avec une certaine imprécision, de pouvoir disposer du levier fiscal. Ce schéma-là est intéressant. Sans rentrer dans le détail, on doit constater que les collectivités ont utilisé avec plus de modération, durant ce mandat-là, le levier fiscal qu'elles ne l'ont fait durant les mandats précédents. Pour ce qui nous concerne, la modération a été absolue puisque je vous rappelle que nous n'avons modifié aucun de nos taux et notamment pas les taux ménages alors que, vous le voyez, un nombre non négligeable (17 %) de collectivités territoriales ont augmenté leurs taux. Vous voyez : c'est la partie bleue. Certaines années, ce taux a été particulièrement conséquent.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que même si nous nous situons encore malheureusement dans la partie relativement haute des collectivités du point de vue du taux que nous pratiquons sur la taxe d'habitation, progressivement nous régressons, et nous ne pouvons que nous en réjouir, dans le classement des collectivités territoriales. Nous passons, pour la taxe d'habitation, sauf erreur de ma part, de la 8^e place en 2013 à la 10^e place, puisque d'autres collectivités augmentent. Nous n'augmentons pas. Donc évidemment, nous ne figurons plus tout à fait dans le très haut du tableau comme c'était le cas précédemment.

Concernant le taux de foncier bâti, vous voyez qu'on arrive à la même conclusion. Le fait que nos taux se stabilisent nous permet de ne plus figurer dans les toutes premières villes du point de vue de l'imposition que nous faisons subir à nos contribuables.

Le taux de foncier non bâti, lui, reste équivalent. On est vraiment dans le bas du tableau. Il faut rappeler que ce foncier non bâti représente vraiment très peu de recettes pour notre collectivité.

Et puis si globalement il y a eu une augmentation faible des taux de la CFE, donc de la cotisation foncière des entreprises, là encore, nous constatons que notre stabilité de taux nous permet, là aussi, de régresser dans le tableau. Vous le voyez. Je n'ai pas fait le décompte. On était déjà dans la partie la plus basse du tableau. Nous allons encore un peu plus bas et c'est plutôt une bonne chose parce qu'évidemment la fiscalité n'est pas le seul élément, mais c'est aussi un des éléments que les entrepreneurs peuvent regarder lorsqu'ils envisagent de s'installer sur notre territoire et en tout cas quand ils comparent notre territoire aux territoires qui nous environnent.

Un autre point important qu'il faut avoir en tête pour ce débat d'orientation budgétaire est évidemment le contrat que nous avons signé avec l'État. Ce schéma-là indique que, vous le voyez, nous sommes parmi la très grande majorité des communes qui a accepté de signer ce contrat avec l'État. Ça a fait l'objet d'un débat lors de ce conseil. Avec Madame le Maire, nous avons préconisé de signer ce contrat parce que même si l'on peut considérer que c'est une forme de tutelle que l'État met en place sur nous, le fait de signer ce contrat vient nous garantir qu'en cas de dépassement de la hausse de nos dépenses de fonctionnement que ce contrat nous autorise (1,2 %), la forme de pénalité que nous devrions subir ne correspondrait pas à 100 % du dépassement mais à seulement, si je puis dire, 75 % de ce dépassement. On constate que la grande majorité des communes a fait le même choix que nous.

On constate également qu'une grande majorité s'est trouvée traitée de la même façon que nous, c'est-à-dire avec ce taux pivot de 1,2 %. Ce qui veut dire que la personnalisation des contrats a été relativement peu mise en œuvre par l'État et que c'est un peu une mécanique générale qui a été appliquée à l'ensemble des territoires, quelles qu'aient été, par ailleurs, leurs éventuelles particularités.

Et c'est pourquoi – ça pourrait faire l'objet d'un second vœu qui pourrait être mis, avec votre accord, Madame le Maire, au vote – nous souhaitons, avec la ville d'Amiens, avec l'ensemble des collectivités qui participent à France Urbaine, que dans le cadre du projet de loi de finances soient apportées un certain nombre de précisions qui viendraient nous garantir sur le suivi de l'exécution du contrat.

Je ne rentre pas dans les détails, mais par exemple, le fait que l'on retire, que l'on neutralise l'impact financier des décisions qui sont prises par l'État et qui ont une conséquence directe sur nos dépenses. La question a d'ailleurs déjà été évoquée ici. Par exemple, le fait d'obliger l'inscription des enfants en classe maternelle à partir de 3 ans. On sait que ça ne va pas doubler le nombre d'enfants de 3 ans parce qu'une grande majorité d'entre eux sont d'ores et déjà inscrits. Mais voilà concrètement une mesure qui peut avoir un certain nombre de conséquences par l'ouverture de classes et notamment le fait de devoir mettre à disposition éventuellement des ATSEM supplémentaires, des investissements dans les locaux, etc. Voilà pour prendre cet exemple-là.

Et de ce point de vue, il serait intéressant que nous soyons d'accord, les uns et les autres, pour signer, pour adopter le vœu qui donnerait un peu plus de poids peut-être à l'initiative qui est reprise par France Urbaine auprès de la majorité au moment où le projet de loi de finances est en cours de discussion.

Vous voyez peut-être dans la barre bleue qui progresse, mon propos en arrive pratiquement à son terme, qu'évidemment en 2019, comme les années précédentes, il nous faut absolument éviter l'effet ciseaux. L'effet ciseaux, il n'y a pas besoin d'être très grand clerc pour le comprendre. Ce serait l'hypothèse où nos dépenses progresseraient plus vite que nos recettes. Et comme nos recettes ne progressent quasiment pas, il faut évidemment que nos dépenses ne progressent quasiment pas. Comment faire cela ?

Maîtriser la masse salariale, j'y reviens dans un instant. Évidemment, il faut agir dans le cadre de notre programmation pluriannuelle des investissements. Il faut maîtriser notre endettement. Il faut mettre en place une stratégie d'achats et il faut à moyen et long terme s'impliquer fortement notamment sur les usages numériques et sur le développement de l'audit interne.

Je reprends le plus rapidement possible, ne m'en veuillez pas, ces différents éléments.

La masse salariale, on l'a évoquée tout à l'heure à propos de la décision modificative. Elle est évidemment un point fondamental de notre budget. Cela représente quasiment plus de la moitié en réalité d'ailleurs de notre budget et il faut impérativement que l'on soit capables de maintenir nos dépenses salariales à la hauteur où elles ont été en 2018. On l'a dit : en 2018, par rapport à 2017, alors les chiffres ne sont pas encore complètement définitifs, mais on va être à un petit peu moins de 1 %. Les chiffres que l'on vous proposera, que l'on se propose de prendre en compte pour 2019, c'est la stabilité pour cette masse salariale. Et après, par contre, évidemment, de prévoir une progression, mais malheureusement une progression qui ne peut être qu'à la hauteur de la progression de nos recettes, c'est-à-dire une progression qui sera de l'ordre de 1 % par an, c'est-à-dire très peu quand même. Voilà pour la question de la masse salariale.

L'investissement, je n'y reviens pas. Vous savez bien que sur cette collectivité comme sur notre collectivité sœur, qui est la métropole, nous avons engagé une politique d'investissement particulièrement ambitieuse qui trouvera son plein épanouissement notamment durant cette année 2019. Je vous laisse simplement lire, car vous savez lire comme moi, les quelques chiffres qui sont là sur quelques opérations emblématiques qui interviendront sur quelques crédits de paiement sur nos opérations d'investissement en 2019.

Évidemment, l'endettement, globalement, va un petit peu progresser sur notre collectivité, mais je vous rappelle que notre politique financière est d'une très bonne qualité, au point que notre taux moyen pondéré est à 0,6 %, ce qui est effectivement évidemment très favorable, et on voit que l'annuité de la dette est estimée, à ce jour, en 2019, à 11 500 000 €, j'arrondis, un montant supérieur à celui de 2018, ce qui s'explique évidemment par le fait que les investissements vont nous amener à emprunter, et qui dit des emprunts dit évidemment des annuités un peu plus importantes chaque année en remboursement, même s'il ne faut pas oublier qu'un certain nombre d'emprunts qui ont pu être effectués par la ville il y a 15 ans sont tombés et donc l'annuité tombe. Donc, ce n'est pas une augmentation brute totale de notre endettement.

Quelques mots, Florence l'a évoqué à propos du rapport sur le développement durable, sur la stratégie des achats. On a mis en place, depuis le 1^{er} janvier dernier, une direction des achats. C'était une absolue nécessité pour cette collectivité. C'est un travail de fond qui a été engagé par les quelques personnels qui ont été affectés par la direction générale à cette direction des achats. Un travail de fond parce que plutôt que de choisir la voie de la facilité qui aurait été, à court terme, et qui aurait pu, à moyen terme, avoir des résultats contraires à ceux attendus, c'est-à-dire envisager la question de l'achat uniquement par l'aspect financier, nous avons préféré avoir un travail collaboratif, un travail de fond avec les services, avec les agents qui

composent les services, pour que des réflexions soient menées sur les conditions, les procédures dans lesquelles sont définis les besoins ; les conditions, les procédures dans lesquelles sont passés les marchés.

Il ne s'agit pas de dire que tout sera merveilleux dans quelques années. Il s'agit de dire que la collectivité, progressivement, est en train de prendre en compte véritablement cette question des achats, de l'achat utile, de l'achat vertueux, de l'achat qui ne gaspille pas. Et évidemment, et à terme, le plus vite possible, on peut le souhaiter évidemment, mais à terme, et vous verrez que ça figure, enfin ça fait partie des éléments qui sont compris dans les tableaux que je vais vous montrer dans un instant, cette politique-là, cette direction des achats est absolument indispensable, nécessaire pour la collectivité et je suis vraiment heureux, très satisfait qu'elle ait été mise en œuvre et qu'elle poursuive son action en 2019 et dans les années à venir.

De la même façon, il nous faut développer l'audit interne, qui ne doit pas être vécu comme un traumatisme par les services évidemment, mais qui doit participer à la réflexion commune que doivent mener les élus et les services sur l'organisation de notre collectivité ainsi que sur les usages numériques. Je n'insiste pas. Je vois bien que je suis déjà beaucoup trop long et que je perds progressivement votre attention.

Quelques mots maintenant sur la prospective du budget principal. Évidemment, c'est un exercice qui est toujours un peu complexe, mais ce qui doit nous intéresser, c'est évidemment la toute dernière ligne qui met en valeur les ressources propres disponibles. Ce sont ces ressources propres qui vont déterminer, dans les années à venir, notre capacité à investir et vous voyez qu'au fond certes ces ressources propres disponibles sont d'un niveau un peu inférieur à ceux que l'on a retrouvés dans les années précédentes (2015 à 2017), mais le niveau est sensiblement identique. D'autant que nous ne comparons pas, en réalité, des chiffres exactement comparables puisque le compte administratif constitue le réalisé alors que dans le BP, ce sont évidemment des projections, des estimations, et on sait bien qu'en réalité les ressources propres disponibles sont toujours un peu meilleures au compte administratif que ce qu'elles avaient été votées au budget primitif. Mais cela n'empêche pas qu'évidemment il faut que l'on soit particulièrement vigilants. J'ai déjà assez lourdement insisté, me semble-t-il, sur le fait que nos dépenses doivent suivre très exactement la même courbe que nos recettes. Je ne le fais pas davantage

Et puis enfin le budget annexe parcs de stationnement qui, vous le voyez, nécessite malgré tout et toujours, et naturellement je le regrette comme chaque année, une subvention d'équilibre de notre budget général.

Voilà pour ces quelques mots trop longs, vous voudrez bien m'en excuser, qu'il me faudra d'ailleurs peut-être compléter au moment, si vous le souhaitez, où on reviendra sur la discussion des vœux.

MME FOURÉ : Mais peut-être peut-on, si vous en êtes d'accord, présenter tout de suite les vœux et comme ça, on aura une discussion à la fois sur le débat d'orientation budgétaire et sur les vœux puisqu'il y a un lien quand même fort étroit entre les uns et les autres.

M. MERCUZOT : Très volontiers. Je vous remercie.

ADOPTÉ

Observations :

Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.

38-2 - VŒU RELATIF À LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE.

M. MERCUZOT : Le premier vœu concerne la réforme de la fiscalité locale. Je ne reviens pas sur les attendus du vœu, c'est-à-dire sur le contexte qui explique que nous soyons particulièrement non pas inquiets, mais attentifs sur la réforme qui est annoncée.

Le vœu est donc proposé de la manière suivante. Je prends sa partie active, c'est-à-dire que :
« *Les élus du conseil municipal d'Amiens réunis ce jour, le 15 novembre 2018 :*

- *constatant les efforts importants d'ores et déjà supportés par la ville d'Amiens comme par l'ensemble des collectivités territoriales en vue du redressement des finances publiques, alors pourtant que leurs budgets sont votés en équilibre, je ne reviens pas sur ce point,*
- *rappelant leur attachement au principe de libre administration des collectivités territoriales inscrit dans la Constitution,*

demandent que la réforme à venir de la fiscalité locale :

- *respecte le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales ;*
- *conforte le lien, c'est un enjeu important, entre le territoire et les contribuables, qu'il s'agisse des habitants comme des entreprises ;*
- *et qu'il garantisse des ressources dynamiques en adéquation avec les compétences dévolues aux collectivités et les services publics attendus par nos concitoyens. »*

Voilà le premier vœu qui, vous le voyez, pose des principes certes généraux, mais qui nous apparaissent comme fondamentaux pour préserver notre intérêt comme celui d'ailleurs de l'ensemble des collectivités territoriales. Pour l'instant, on n'en sait pas beaucoup des intentions de la majorité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

38-1 - VŒU RELATIF À LA CONTRACTUALISATION FINANCIÈRE AVEC L'ÉTAT.

M. MERCUZOT : Et puis l'autre vœu, si je souhaite le détailler, il faut rentrer un peu dans la technique. Je ne vais, avec votre autorisation, peut-être pas le faire, mais au fond ça reprend les cinq points discutés au sein de France Urbaine et qui nous permettraient, si la loi les actait, d'avoir la garantie d'un suivi de qualité du contrat que nous avons signé il y a quelques mois avec l'État.

Nous demandons que la loi de finances en cours de discussion améliore, conformément aux souhaits des collectivités territoriales réunies au sein de France Urbaine, les mécanismes de la contractualisation financière, et c'est cela qui semble important, et que du coup cela rende les pratiques conformes aux déclarations d'intention des plus hautes autorités de l'État (le Premier ministre et le Président de la République, pour ne pas les nommer) et conformes également à l'organisation décentralisée de notre République.

MME FOURÉ : Ça mérite d'être rappelé. Merci Benoît.

Monsieur LESSARD m'a demandé la parole.

M. LESSARD : Merci Madame le Maire.

Effectivement, je passerai en revue quelques-unes des caractéristiques de la préparation du prochain budget, comme vous l'avez fait. À la fin de mon propos, j'évoquerai éventuellement les vœux. Je pensais qu'on allait le faire de manière séparée, mais vous avez raison : on peut très bien avoir un débat fluide sur ces questions.

Je commencerai par la mauvaise habitude qu'a l'État et qui se perpétue malgré l'apparence de contractualisation. Les contrats rassemblent des partenaires qui sont égaux. Là, on n'a pas cette impression et donc cette apparence de contractualisation qui n'empêche pas le manque de visibilité, de lisibilité, de sa politique budgétaire à l'égard des collectivités notamment.

Comme il a fallu se battre pour obtenir l'arrêt de la baisse des dotations, revendication enfin entendue en 2018-2019, même si l'année électorale qui approche y est sans doute aussi pour quelque chose, et l'année suivante aussi, il faut batailler pour obtenir des informations sur la politique fiscale de l'État pour les territoires locaux, notamment, et ce n'est pas rien, sur la compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation. L'État cherche 10 milliards d'euros pour une promesse hasardeuse non financée, excusez du peu. Alors, on peut lui suggérer des pistes pour retrouver ces milliards : l'évasion fiscale à hauteur de 40 à 80 milliards € par an, les profits exorbitants des majors du CAC 40 qui, eux, ne connaissent pas la crise, le CICE. Il y a 20 milliards multipliés par deux maintenant qui échappent aux collectivités notamment parce qu'effectivement ils pourraient aider à nos investissements.

Bercy joue au chat et à la souris avec les régions, les départements et le bloc communal. Nul ne sait si nous conserverons un pouvoir de taux ou s'il faudra en passer par une nouvelle dotation d'État. Et nous le répétons : nous voterons tous les vœux pour cela. C'est insupportable !

Pour autant, les perspectives que vous faites sont frappées du sceau de l'incertitude, même si elles sont réalisées avec sérieux et ça, on peut en faire le crédit.

Sur les dotations, il y a un coup d'arrêt à la chute. Mais tout de même, quand on observe la séquence 2015-2018 dans les tableaux que vous fournissez, le montant des dotations de fonctionnement reste le même, mais c'est uniquement dû à la progression de la dotation de solidarité urbaine dont ce n'est pas la vocation. Donc, quand en plus la dotation politique de la ville doit mécaniquement baisser, tout comme les dotations d'investissement fournies par l'État, ce sont des dizaines de millions de perdus qui sont bien là.

Sur la fiscalité, les taux sont stables et nous partageons ce souci de stabilité. Il y aurait un débat à avoir sur le positionnement par rapport aux autres collectivités et les tableaux sur les comparaisons de taux. C'est peut-être compliqué et technique à présenter.

En tout cas, la stratégie financière et budgétaire que vous proposez est identique à celle de 2018 : pas de hausse des taux d'imposition, un fort investissement, le respect de ce que j'appelle le diktat de la contractualisation, faire face aux mesures exogènes, c'est-à-dire celles décidées par l'État, répondre aux besoins de la population et du territoire.

Cette stratégie, vous la qualifiez vous-mêmes d'équation complexe. Elle a cinq branches en effet dont la simple énumération montre qu'elles peuvent difficilement être tenues ensemble et que certaines de ces branches devront peut-être être révisées ou assorties de mesures défavorables, voire impopulaires.

Vous avez abordé l'évolution de la masse salariale en dehors des mesures exogènes, c'est-à-dire dépendant des décisions gouvernementales, comme je viens de le dire, sur la rémunération dans la fonction publique. Vous indiquez qu'il reste, pour contenir la dépense, l'évolution des effectifs, les régimes indemnitaires, l'avancement et la promotion.

Vous nous donnez peu d'indications sur l'évolution des effectifs tant en équivalents temps pleins qu'en personnes physiques. La masse salariale ne dit pas tout de ce point de vue. Elle ne dit pas quels services sont touchés.

On a vu que la hausse des dépenses de personnels non permanents traduit cette équation impossible. L'indisponibilité des personnels demeure élevée dans les collectivités territoriales en général et dans la nôtre aussi. La quasi-disparition d'une centaine d'emplois aidés entraîne une compensation partielle par des personnels non permanents recrutés par la collectivité, ce qui entraîne la hausse de la masse salariale. Elle entraîne également une baisse des services, j'en ai parlé, sur les espaces verts, la propreté. Les services sont affaiblis et moins bien assumés.

Qu'en sera-t-il demain ? Vous êtes fort discrets sur le bilan social qu'on nous promet à chaque réunion, sur l'audit et l'enquête sur l'organisation du temps de travail que vous avez fait réaliser. Quels leviers prévoyez-vous d'actionner ? Est-ce une uniformisation des régimes horaires hebdomadaires, comme on l'entend ? On ne sait.

Le niveau d'investissement, pour nous, doit s'ajuster, à l'avenir, à la capacité d'autofinancement, sinon il reporte la charge sur les mandats suivants via la dette. Mais je crois qu'on partage ce point de vue. Vous avez conclu là-dessus.

Nos besoins de financement, le rapport le dit, sont bien entendu couverts mais la possibilité d'une nouvelle crise financière n'est pas à écarter, puisque les puissances financières n'ont en rien modifié leurs comportements après la crise de 2008 et jouent toujours dangereusement avec le feu. Donc, en cas de nouvelle crise, cela rajouterait une contrainte à toutes celles qui nous sont imposées, comme on l'a vu.

Vous savez que nous avons un regard critique sur les fonds de concours en investissement versés à la métropole. Je le répète : pour nous, ils doivent être très encadrés bien sûr, mais doivent rester exceptionnels pour des projets particuliers – j'ai toujours cité le BHNS ou le TCSP – et ne pas être à sens unique, sans réciprocité de la part d'Amiens Métropole.

Je le redis : la répartition des compétences et des charges a fait l'objet d'un travail équilibré en 2000 et chaque nouveau transfert a été rigoureusement cadré, pesé. La ville paie son dû dans ce contexte.

Les fonds de concours quasiment imposés modifient cet équilibre au détriment de l'autonomie financière de notre ville qui a ses propres charges à assumer sur ses compétences conservées.

Les versements de fonds de concours restreignent sa capacité à orienter ses choix. C'est de l'argent en moins pour les écoles, le CCAS, la jeunesse, la politique du logement, les crèches, le bien vivre ensemble, etc., besoins pour lesquels nous percevons notamment la DSU à raison des caractéristiques sociales et économiques de notre population. Je rappelle que nous avons les revenus par habitant les plus faibles des communes de l'agglomération. Et pour moi, il ne peut être satisfaisant qu'une part de la DSU doive contribuer, même indirectement, à financer la voirie métropolitaine, par exemple. Celle de la ville suffit largement à mobiliser nos moyens.

Nous allons devoir faire face à la généralisation de l'obligation scolaire à 3 ans, vous l'avez dit. Nous pouvons approuver cette décision nationale, mais c'est une contrainte supplémentaire sur l'équation. Aurons-nous un concours d'Amiens Métropole dans ce cadre ? Non, bien entendu, comme cela a été le cas déjà pour le réseau de chaleur.

Mon propos n'est pas ici de polémiquer ou de remettre en cause l'esprit communautaire. Il est de faire réfléchir sur ce systématisme que vous avez instauré et sur l'utilisation que la ville pourrait faire de ces crédits pour financer ses propres politiques : investir, moduler ses tarifs ou envisager la gratuité d'un service, alléger éventuellement sa pression fiscale.

En matière tarifaire, je constate que vous ne développez pas beaucoup mais que les perspectives sont mesurées, sans doute un effet de la campagne que nous menons contre la ville chère. Mais je pense qu'il y aura bien besoin de poursuivre l'action si les annonces sur les tarifs de l'eau sont mises à exécution comme vous nous l'avez annoncé hier en commission des finances métropolitaines.

Le débat d'orientation budgétaire permet de prendre la mesure des enjeux financiers qui sont bien évidemment essentiels pour qu'une collectivité comme la nôtre puisse mener à bien ses politiques publiques.

L'exercice n'est pas aisé parmi tous les écueils placés sur notre route. La situation semble à l'évidence moins tendue à la ville qu'à la métropole pour le moment. Mais l'incertitude sur la réforme fiscale et surtout la perte de la taxe d'habitation et donc d'un pouvoir de taux sont réellement une inquiétude pour l'avenir. Chaque fois que l'État a remplacé nos recettes fiscales par des dotations, celles-ci n'ont jamais été aussi dynamiques et cela a toujours permis à l'État de renforcer sa mainmise sur les collectivités. C'est donc une étape supplémentaire qu'il veut nous imposer de la sorte.

Pour conclure, nous nous positionnons donc sur un maintien le plus long possible des services à la population via le service public que nous souhaitons développer, et un investissement compatible, c'est-à-dire autofinancé à 50 % pour ne pas dépendre des puissances financières. Et donc c'est avec ces principes en tête que nous analyserons le budget que vous nous présenterez dans quelques semaines.

Alors sur les vœux, mes collègues interviendront s'ils le souhaitent pour compléter. Il est évident que nous n'avons pas voté pour la contractualisation et que dans la logique nous ne souhaitons pas améliorer un système que nous condamnons.

En ce qui concerne la réforme de la fiscalité locale, nous observons que vous parlez de ressources dynamiques. On peut observer que dans le passé, une des ressources dynamiques de notre bloc, au moins de l'agglomération, a disparu et qu'à l'époque vous étiez du côté de ceux qui prônaient sa disparition. Est-ce qu'on a des éléments sur le dynamisme de ce qui a remplacé la taxe professionnelle ? Je ne sais pas. J'ai oublié de le demander hier en commission des finances, je m'en veux, mais la demande est faite en direct aujourd'hui.

Avec ces restrictions, ces commentaires, nous aurons effectivement le plaisir de voter ce vœu parce qu'il tend effectivement à améliorer les choses à l'avenir et on a bien besoin de peser aujourd'hui sur l'obtention d'une réelle fiscalité locale. Sera-t-elle plus juste ? Je n'en suis pas certain. Il faudrait aussi pousser dans cette dimension parce que la fiscalité locale telle que nous la connaissons n'était pas un exemple en la matière, notamment par rapport aux revenus de nos populations et de sa répartition sur l'ensemble des contribuables.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

MME FOURÉ : Monsieur LESSARD, merci.

Juste un petit mot avant de passer la parole à l'intervenant suivant. Juste un petit mot à propos de ce que vous avez dit sur le temps de travail du personnel. Il n'y a pas du tout de réflexion sur le sujet qui est menée actuellement. Enfin il n'y a pas un dossier qui est en préparation sur le sujet. Il y a eu un diagnostic qui a été réalisé, c'est tout. Mais ce diagnostic n'est pas la base d'un document de travail qui devrait être soumis évidemment au CT et aux différentes instances ad hoc. Donc, on n'en est pas du tout là. Donc, ce n'est pas la peine de vous inquiéter ou de relayer des inquiétudes que peut-être vous entendez dans le cadre d'un débat pré-électoral au sein du personnel.

Monsieur ANGER, je crois, a demandé la parole.

M. ANGER : Merci Madame la Maire.

Sur le débat d'orientation budgétaire, on est dans la continuité des années précédentes et en fait, on le voit bien, l'équilibre, le bouclage de l'équation se fait à trois conditions.

La première condition, c'est la faiblesse des taux d'intérêt et c'est vrai que cette faiblesse des taux d'intérêt a été une des manières de compenser la perte de dotations dans les années où les dotations étaient en baisse. Les taux d'intérêt sont faibles. Ce n'est pas sûr que ça continue aussi longtemps. Je veux dire que la question de la liquidité qui a été évoquée par notre collègue Jacques LESSARD en cas de crise... Un des soucis des collectivités, c'était de se financer. Ça n'a jamais été le cas d'Amiens, je pense. Mais on peut aussi avoir une inquiétude sur une évolution des taux d'intérêt. Ça ne risque pas d'évoluer à la baisse.

Le deuxième questionnement, en tout cas la deuxième inquiétude, c'est la question de l'évolution des bases. On a actuellement, avec des taux qui sont des taux de pression fiscale inchangés, des bases qui ont augmenté pendant les années précédentes et qui sont liées à l'autonomie fiscale. Dès lors que cette autonomie fiscale serait remise en cause d'une manière ou d'une autre, on aurait de toute évidence une difficulté sur des bases qui risqueraient d'être

figées. C'est le problème des dotations qui sont fixées à n-1 et donc là c'est une inquiétude par rapport à la réforme de la fiscalité locale.

Les bases, ce sont deux choses. C'est à la fois de l'augmentation (1 %, une année on avait 0,5 %) et puis c'est aussi le gâteau qui augmente parce que collectivement on a travaillé, on a construit, on a plus de bases fiscales. Donc ça, c'est un vrai sujet et même à taux 0, malgré tout, les recettes augmentent parce que les bases ont augmenté.

Il y a une troisième branche de l'équation qui concerne nos agents, qui concerne les fonctionnaires territoriaux. Je ne pense pas qu'on puisse durablement tenir avec nos personnels comme variable d'ajustement. Alors ce n'est pas nous qui décidons de geler les augmentations. C'est une décision nationale. Mais on ne peut pas durablement tenir avec comme variable d'ajustement les personnels. Une fois de plus, ce n'est pas la ville qui est essentiellement responsable. C'est au niveau national avec cette idée que les fonctionnaires, s'ils perdent du pouvoir d'achat, ce n'est pas très grave, parce que ça revient à ça depuis un certain nombre d'années, quels que soient les gouvernements. Là-dessus, il faut bien l'admettre. En tout cas, ça ne pourra pas durer tout le temps.

Donc, on a trois éléments importants qui font que ça tient juste, mais on voit bien que ce sont des éléments de fragilité. D'où l'intérêt de s'intéresser de près à la réforme de la fiscalité locale en demandant que nous puissions disposer de ressources effectivement autonomes avec des bases qui évoluent. C'est formulé dans le vœu en disant « en lien avec les territoires ». Ça, c'est vraiment fondamental, sinon c'est une déconnexion complète entre nos ressources et nos actions et notre population. Ça deviendra très compliqué et surtout ça aboutira à ce qu'il y ait une rétraction des moyens progressive qui nous empêcherait d'agir.

Il y a aussi un autre aspect dans la réforme de la fiscalité locale. Ça n'a pas été repris dans le vœu qu'on avait travaillé ensemble. J'y reviendrai après. Il y a deux vœux, puisque vous aviez proposé au départ un vœu qui concernait la réforme fiscale et en même temps la contractualisation. On s'est mis d'accord pour en faire deux. Je vous expliquerai pourquoi après.

Mais dans la partie qui concerne la réforme fiscale, nous avons souhaité que deux éléments supplémentaires soient ajoutés, que je n'ai pas retrouvés dans la rédaction finale. L'un concernait la nécessité de péréquation. L'autonomie fiscale, c'est une chose, mais on ne peut pas considérer que tous les territoires sont au même niveau, ont les mêmes chances. Comme je dis toujours, c'est beaucoup plus facile d'être maire de Neuilly que d'être maire d'Amiens parce qu'on a des bases.... Ou même de Clichy, d'ailleurs. À Clichy, les bases ne sont pas mal non plus.

La question de la péréquation, il faut à un moment donné l'évoquer et même dans des pays fédéraux et donc très décentralisés comme l'Allemagne, il y a des règles de convergence entre les ressources des collectivités qui font qu'un land ne peut pas avoir plus de 5 % de différence de ressources qu'un autre en fonction de la population. Donc, il y a quand même, à un moment donné, à trouver un moyen de rééquilibrer les ressources. Ça, je pensais que c'était utile de le mettre dans le vœu.

Et il y a un deuxième élément qui d'ailleurs est lié à l'actualité, c'est la question de la fiscalité écologique. Il serait quand même assez naturel que nos collectivités, et on l'a vu dans l'intervention de Florence RODINGER, qui font un effort conséquent, qui contribuent à la transition énergétique, bénéficient à due proportion de leur apport des recettes correspondantes et peut-être que dans ce cas-là nos concitoyens comprendraient mieux les taxes qu'ils payent

sur l'essence. Puisque je le rappelle, la mobilité, elle est essentiellement financée par les niveaux des collectivités : c'est la région pour le TER, c'est nous pour les bus urbains. Donc, il y aurait une logique à ce que si cette taxe doit servir à favoriser d'autres formes de mobilité, elle soit affectée à ceux qui en portent le coût, à savoir les collectivités.

Voilà les éléments qu'on aurait voulu voir rajoutés. Il est important qu'on soit unis pour dire qu'on veut une réforme qui nous garde notre autonomie, donc on n'en fait pas une question de blocage, mais c'est dommage.

Sur la contractualisation, je l'ai déjà dit, je ne m'étendrai pas là-dessus : le fait d'avoir un contrôle a priori, parce que ça revient à ça, de l'État sur notre budget, par principe, et il y a des principes qui sont importants, nous y sommes défavorables. Et au fond, d'une certaine manière, le vœu ne fait que confirmer nos craintes, c'est-à-dire qu'en vérité on est obligés de mettre en place une usine à gaz pour éviter de se prendre les pieds dans le tapis parce qu'effectivement la vie, ce n'est pas aussi simple qu'une évolution des dépenses. Les collectivités étant très différentes, les pratiques étant différentes, il suffit de passer un truc en régie... On voit bien que c'est très compliqué et qu'en fait on est obligés de mettre des garde-fous parce qu'on s'est engagés dans un système qui est un système inutilement compliqué.

C'est très à la mode de parler de simplification administrative, mais j'observe que dans la période, nos gouvernants s'évertuent à inventer des systèmes d'une complexité de plus en plus noire. On crée des taxes et ensuite on fait des compensations pour payer les taxes, et en l'occurrence on invente des systèmes de contrôle des collectivités pour s'apercevoir ensuite que ça va devenir tellement compliqué qu'il faut quand même qu'on invente des garde-fous. Au moment où on a besoin de simplification, ce n'est pas vraiment la voie qui est ouverte.

Donc pour résumer, nous serons favorables au vœu concernant la réforme de la fiscalité locale, même si nous aurions préféré que nos compléments y soient intégrés, et contre celui qui est relatif à la contractualisation dans la mesure où nous sommes hostiles à la contractualisation.

MME FOURÉ : Merci. Madame LEPRESLE m'a demandé la parole.

MME LEPRESLE : Merci Madame le Maire.

Tout d'abord, sur les orientations budgétaires de la collectivité, le contexte est contraint par le gouvernement qui a décidé d'imposer sa vision aux collectivités locales et pour 2019, le gouvernement continue son programme décidé en 2018 de réduction des dépenses publiques et de réduction d'emplois publics (moins 120 000 postes d'ici 2022).

Ainsi, l'État contraint la collectivité à diminuer ses dépenses, notamment les dépenses de personnel, ce qui ne devrait pas vous déplaire puisque vous partagez avec ce gouvernement la même idéologie de réduction des postes de fonctionnaires. Et ceci vous conduit à remplacer les postes de fonctionnaires par des contractuels pour maintenir les services. Les contractuels sont payés moins cher que les titulaires en général. Enfin parfois c'est plus cher, mais pas dans les catégories les plus élevées.

Donc vous participez ainsi à davantage précariser les personnels et à détériorer le service aux habitants. Non pas que les contractuels feraient moins bien leur travail, mais parce que cela conduit à un turn-over plus important des personnels notamment.

La maîtrise des dépenses de personnel amène aussi la mairie à transférer les missions de service public au privé, ce que vous avez déjà fait avec le réseau de chaleur et la piscine, et que vous pourriez être tentés de multiplier pour d'autres services, Jacques l'a évoqué (sur les espaces verts, la propreté, etc.).

Mais sur notre territoire, les emplois privés ne compensent pas les suppressions d'emplois publics de la mairie, du département, de la région. Et la disparition des contrats aidés (une centaine dans notre collectivité) élève encore le nombre de demandeurs d'emploi dans notre ville alors que le chômage y est déjà très élevé.

Par ailleurs, les salaires n'augmentent pas et le pouvoir d'achat des habitants est en berne sur notre territoire globalement.

Dans ce contexte, la ville devrait plus que jamais se concentrer sur des investissements qui permettent à nos concitoyens et à la municipalité de faire baisser à court et long terme les factures de logement, de chauffage, de transport et d'alimentation. Et en ce sens, il ne nous paraît pas opportun d'augmenter les impôts déjà élevés à Amiens, pas plus que les tarifs des services et des équipements, ce qui pourrait évidemment être la tentation de la majorité puisque vous l'avez déjà fait et vous l'avez encore dit, annoncé hier quant à l'augmentation de l'eau.

Donc, il est préférable d'investir dans la rénovation thermique des bâtiments municipaux, dans la rénovation thermique des logements privés comme collectifs, la construction de logement social, l'éducation.

Sur l'éducation, vous auriez dû poursuivre l'aménagement des rythmes scolaires, puisque là vous avez perdu des recettes au passage en supprimant cette amélioration pour les enfants.

Poursuivre sur le développement de l'agriculture biologique urbaine, les projets des associations et éviter les projets d'étalement urbain consommateurs de voirie, de réseaux d'eau et d'électricité, générateurs de développements coûteux financièrement et de pollution atmosphérique. Cela permettrait aussi de répondre aux enjeux climatiques.

Voilà pour les orientations.

Sur le vœu sur la contractualisation, évidemment, comme on avait voté contre la contractualisation, puisqu'on n'est pas d'accord avec cette façon d'imposer aux collectivités des nouvelles règles, on n'est évidemment pas d'accord pour l'améliorer, comme les autres. Thomas, si tu veux présenter la deuxième partie.

M. HUTIN : Oui, sur le vœu relatif à...

MME FOURÉ : Attendez ! C'est moi qui donne la parole habituellement, donc je veux bien donner la parole à Monsieur HUTIN s'il me la demande.

M. HUTIN : Merci.

Sur le vœu relatif à la fiscalité locale, on voudrait amender la dernière partie, rajouter un tiret sur la fiscalité écologique qui fait l'objet de nombreux débats en ce moment, pour qu'une part significative de cette fiscalité écologique, comme on l'avait déjà adopté de façon unanime sur la contribution climat énergie – je ne sais pas si vous vous rappelez –, l'année dernière, soit

redistribuée aux collectivités pour que nous puissions engager une véritable transition, aider notre population à s'adapter aussi à cette nouvelle donne énergétique et climatique.

MME FOURÉ : Merci. Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, Madame le Maire, comme chaque année au moment du débat d'orientation budgétaire ou même du budget, nous assistons avec admiration au numéro d'équilibriste de notre grand argentier qui y est obligé parce qu'évidemment avec l'État que nous nous payons depuis des décennies, ce n'est pas fait pour nous arranger !

Ceci dit, je ne vais pas rappeler tout ce que nos collègues viennent de rappeler à propos de l'État, puisqu'il ne fait pas son boulot et en plus il prétend nous contraindre, nous, à faire le nôtre correctement alors que lui n'est même pas capable d'avoir son budget lui-même en équilibre. Donc c'est quand même un peu fort de café !

Pour ce qui est des orientations budgétaires, je dirais que comme d'habitude, vous êtes à l'euro près dans le budget et donc nous ne pouvons que donner notre satisfaction pour votre façon de gérer le budget. Maintenant, pour ce qui est de savoir comment dépenser notre argent, etc., nous verrons ça au débat sur le budget lui-même.

Quant au vœu sur la fiscalité locale, il est bon de rappeler ça à l'État. Donc, nous voterons évidemment ce vœu parce qu'il faut que ce soit unanime.

Et pour le deuxième sur la contractualisation, je rejoins plutôt mes collègues de l'opposition. L'État impose quelque chose que lui-même, je l'ai déjà dit, n'est pas capable de respecter et donc on essaye là, par ce vœu, de gratter un peu pour essayer d'améliorer notre position. Moi, je pense qu'il faut dire carrément à l'État qu'il ferait bien de s'occuper lui-même de ses affaires et de nous laisser gérer les nôtres. Par conséquent, nous ne sommes pas d'accord avec ce vœu-là.

J'ai une demande aussi à propos des vœux, pas seulement ceux-là mais en général, parce qu'on voit passer des vœux régulièrement dans cette assemblée, dans le conseil d'Amiens Métropole, mais on ne sait pas ce que ça devient. Alors moi, j'aimerais bien savoir, quand il y a un vœu comme ça, à qui vous allez l'envoyer, qui va le recevoir. Et les précédents d'ailleurs, depuis des années, où sont-ils allés ? Que sont-ils devenus ? Ont-ils été lus ? Y a-t-il eu des réponses ? On n'en sait rien. Alors moi, j'aimerais bien que pour une fois on sache où ça va, qui répond et quelles sont les réponses, parce que c'est quand même intéressant parce qu'on fait des vœux comme ça, mais on n'a jamais de réponse. Donc, j'aimerais bien qu'il y ait quelque chose d'officiel.

MME FOURÉ : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Jean-Yves BOURGOIS.

M. BOURGOIS : Merci Madame le Maire, mes chers collègues.

Madame le Maire, en début de mandat, à la suite de Sonia HAMADI, vous m'avez demandé de présider la commission des finances, commission qui travaille dans un esprit constructif et en général très participatif.

Je voudrais souligner quelques aspects.

D'abord remercier bien sûr notre collègue Benoît MERCUZOT de sa présentation. Elle est toujours très précise. Sur les différents points que j'avais notés, il en a bien sûr déjà abordé la plupart. Et puis remercier aussi le directeur général des services, la DGA qui fait un petit peu son baptême du feu à nouveau ce soir, le directeur des finances et l'ensemble des agents du service des finances qui ont travaillé pour nous permettre de travailler sur la situation des finances de la ville.

La situation est quand même très bonne. Je pense qu'il faut qu'on l'ait en tête. D'abord chaque mois, quand on fait le point sur l'état de trésorerie, on voit que la gestion de trésorerie est très bonne. C'est une trésorerie qui est favorable et donc c'est déjà un aspect qui est intéressant. Nos recettes fiscales sont en hausse. Tout à l'heure, Benoît a bien fait de le souligner, c'est rarement abordé quand on parle de la DSU, mais la DSU est bénéficiaire à Amiens puisqu'elle sera passée de 13 à 18 millions € de 2015 à 2018. Donc ça, c'est un aspect qui est assez important. C'est un aspect de situation.

Alors du coup, on pourrait penser qu'une fois qu'on a dit ça, tout est rose. Bien sûr que non : tout n'est pas rose. D'abord parce qu'il y a l'incertitude notamment du traitement que nous prépare l'État et puis aussi parce que dans ce qu'a dit Benoît, je souhaite quand même attirer l'attention de l'ensemble de nos collègues concernant le fonctionnement sur l'augmentation sur plusieurs années de la masse salariale.

Alors certes, nous parvenons à baisser notre fonctionnement, nos coûts de fonctionnement, mais ça crée quand même un risque, cette situation. C'est le risque que nos agents soient au moins aussi nombreux, voire plus ou en tout cas plus stabilisés dans leur emploi, mais qu'ils n'aient pas les moyens de travailler. C'est donc un aspect sur lequel bien entendu il faut que chacun d'entre nous soit plus vigilant. Parce que cette masse salariale qui augmente, d'abord ça fait écho et difficilement écho au fait qu'on ait un engagement que l'on tient de ne pas augmenter la fiscalité. Et par ailleurs, cette masse salariale qui augmente, elle augmente alors même qu'on n'accueille pas forcément plus d'enfants, qu'on ne voit pas forcément les activités d'entretien du quotidien et les services se développer davantage.

Donc, il me semble qu'il y a un certain nombre d'efforts à fournir. Benoît en a cité tout à l'heure plusieurs. Je redis, je pense que personne n'en sera étonné, que de mon point de vue, la gestion immobilière est un élément sur lequel on doit encore pouvoir faire beaucoup de progrès. Je sais que c'est quelque chose que l'on évoque régulièrement. Je pense que le souci de réforme permanente de notre organisation administrative, notamment... Alors je ne sais pas s'il faut parler du haut de la pyramide ou parler des fonctions de direction, mais je pense qu'il faut qu'on ait une sincère et profonde révolution dans le fonctionnement de nos services.

Et puis bien sûr, j'aimerais que l'on puisse redébattre avec le conseil départemental de la question de la taxe d'aménagement, car vous savez que pour l'ensemble des opérations immobilières qui sont réalisées, il y a une taxe d'aménagement qui est perçue, qu'elle part au conseil départemental et que la part que la ville d'Amiens touche peut toujours être fortement améliorée.

J'aimerais également, mes chers collègues, Madame le Maire, que nous puissions également davantage communiquer sur le cofinancement. Il se trouve que la ville réalise plutôt un bon cofinancement, c'est-à-dire qu'elle parvient à attirer des partenaires récurrents, notamment bien sûr on pense au conseil départemental et aux financements européens. Et puis, je n'oublie pas que l'élu régional que je suis aimerait également qu'on dise que le conseil régional des Hauts-de-France intervient beaucoup, massivement, bien sûr pour la ville mais pour la métropole

également. Ce sont des éléments qui sont des éléments positifs mais que nous ne mettons sans doute pas en valeur.

Concernant les investissements à présent, il y a plusieurs grosses opérations que l'on a vues passer ici. Tout à l'heure, Benoît les a rappelées. Bien sûr le centre ALCO, bien sûr les Coursives, bien sûr les aménagements dans les ZAC. Après, il y a bien sûr les travaux dans les écoles, la voirie, bien sûr les fonds de concours des projets métropolitains.

Moi, je pose la question du rôle de nos différents outils. Bien sûr, je pense à la SEM et à la SPL. Je pense qu'il faut qu'on ait en tête l'économie globale de l'ensemble des outils de la ville. Ce n'est pas d'un côté la ville, de l'autre côté nos outils. Je pense que c'est une économie globale qui doit être vue et donc on doit préserver la manière dont fonctionnent nos outils et notamment bien sûr je redis que mon souci concerne principalement la SPL. C'est un sujet que j'ai abordé avec Madame le Maire, il y a quelques jours. Je l'aborderai dans quelques jours encore avec le directeur général des services. Je voulais le partager avec vous.

Et puis dire, pour terminer sur la question des investissements, que l'endettement de la ville est très important. On a en tête qu'habituellement on dépensait en gros maxi 35 millions € d'investissement. Là, on va être sur un rythme qui n'est pas tout à fait du double mais presque. Je pense que cette volonté d'investissement est contrebalancée par un risque de trop fort endettement et donc j'attire l'attention de chacun sur le fait que certes il faut développer l'activité au maximum, mais en même temps tout ça doit se faire dans une maîtrise du temps qui est vraiment contrôlée, d'autant plus qu'on va arriver, Madame le Maire y a fait allusion tout à l'heure, en période électorale et que chacun aura bien sûr l'occasion de demander encore davantage. Mais je pense que le niveau d'investissement et d'endettement de la ville sont aujourd'hui à des niveaux très importants.

Je souhaitais attirer ces quelques points d'attention, saluer à nouveau le travail qui a été fourni pour aujourd'hui et vous remercier de votre attention.

MME FOURÉ : Oui, Monsieur BEUVAIN ?

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

Je ne pensais pas me mettre en marche ce soir sur ce dossier des finances locales, mais je suis quand même très surpris qu'on puisse se satisfaire, alors que Monsieur MERCUZOT a été très mesuré sur l'appréciation qu'il portait sur l'augmentation de la DSU, pour entendre le contentement, me semble-t-il, avec lequel tu t'es satisfait de cette progression qui pratiquement est chouette pour Amiens alors qu'on discute ce soir d'essayer de mettre en œuvre tous les outils pour répondre aux mieux aux attentes des populations, des gens. Moi, si j'entends ce que tu viens de dire, de façon très brève, ça ressemblait plus à un satisfecit.

Les propositions qui ont été faites par mes collègues, et avec excellence, par Jacques, René et Marion, allaient dans le sens notamment qu'on puisse répondre afin de faire baisser tous ces indicateurs qui font que nous avons une population qui est en détresse, qui souffre et qui réclame des compensations et qui ne réclame pas simplement qu'on se satisfasse d'une augmentation de la DSU. Non, mais je le perçois comme ça, alors je vais terminer.

Pour moi, les Thénardier existent toujours. Ils nous le font bien vivre au quotidien. Ils te mettent le coup de pression également avec la contractualisation. Ça en est également un effet. Ce

qu'ils risquent également de te priver avec une TH dont tu t'interroges également, c'est également un autre effet.

Jacques LESSARD a été très clair là-dessus : trouvons les moyens au travers du CICE, on a donné beaucoup d'argent à certains qui n'en ont rien fait, récupérons un ISF que l'on a annulé, abandonné et qui aujourd'hui a du mal à trouver des nouveaux financements et on se rejette sur les classes les plus populaires. Donc moi, non. Ce soir, je ne me satisfais pas de l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine. Pas du tout !

Puis enfin, tu as évoqué le cadre participatif de la commission des finances, à laquelle j'étais absent, retenu à Abbeville. Je proposais à ta gouverne et puis également à Madame LAVALLARD et puis à l'ensemble de l'exécutif d'essayer d'imaginer, dans un avenir prochain, de projeter auprès de la population un budget participatif, une fois qu'on aura eu ce débat entre nous, pour véritablement jeter les bases de ce que peut être un véritable budget participatif pour prendre la mesure des attentes des populations et des besoins, en leur donnant, comme vous le faites ce soir, des indicateurs et après que vous leur laissiez aussi une possibilité de pouvoir intervenir dans un débat afin que ça puisse être maîtrisé par des populations. Ça aurait été défriché par le point de vue et les interventions techniques qui ont eu lieu ce soir, utiles. Techniques mais utiles. Et de se réconcilier aussi véritablement avec une participation citoyenne que demandent les gens afin de cesser de les éloigner de plus en plus des politiques locales.

J'en ai fini là. Je réagissais juste par rapport à la DSU. J'avais trouvé ça un petit peu gros et énorme, d'autant plus quand derrière on pense aussi mieux maîtriser la masse salariale en exigeant de vouloir travailler plus et mieux avec nos services. Donc travailler plus et mieux avec une masse salariale contrainte, comme l'a rappelé Jacques LESSARD, mis à part sortir la schlague, après c'est assez compliqué. Il faut faire aussi confiance à nos agents et il faut les rétribuer comme ils le méritent.

Je vous remercie Madame le Maire.

MME FOURÉ : Jean-Yves BOURGOIS, un mot puisqu'il a été mis en cause, mais brièvement.

M. BOURGOIS : Merci Madame le Maire.

Évidemment personne ne se réjouit que la DSU augmente parce que la DSU c'est justement un marqueur du fait qu'on soit une ville pauvre. Donc, c'est un faux et un mauvais procès d'intention.

Mais au-delà de ça, je pense que dans votre intervention, comme d'autres que j'ai entendues tout à l'heure, vous partez de considérations nationales. Pas une seconde je n'ai parlé ni du gouvernement ni de la taxe d'habitation. Donc, j'aimerais que vous ayez en tête de ne pas essayer le procès d'intention, mais que vous essayiez de regarder un peu sereinement ce que sont les finances de la ville, comme certains de vos collègues de groupe parviennent à le faire.

MME FOURÉ : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci Madame le Maire.

Mes chers collègues, d'abord il faut, je ne sais pas si c'est mon rôle, en tout cas remercier tous ceux qui sont intervenus pour la richesse du même coup des arguments qui ont pu être évoqués.

Alors évidemment, parmi ces arguments, certains n'emportent pas ma conviction et notamment pour en relever quelques-uns comme ça un peu au hasard, mais peut-être pas tout à fait quand même, je voudrais dire à Madame LEPRESLE que s'il suffisait d'avoir des agents publics pour satisfaire les besoins des habitants, ça ferait très longtemps que les habitants de cette collectivité, de toutes les collectivités, seraient particulièrement heureux.

Je voudrais dire aussi que la simplification à laquelle, de façon habituelle, elle se livre concernant les emplois privés et le réseau de chaleur ne tient pas 30 secondes parce que, pardonnez-moi, mais avant que l'on ne fasse le choix de confier le développement de ce réseau de chaleur à une SEMOP, certes une personne morale de droit privé – Quelle honte ! Quel scandale ! – le réseau de chaleur était entretenu par une personne privée qui disposait d'un marché et qui était une entreprise personne morale de droit privé. Donc vraiment, vous vous livrez à des simplifications qui sont tellement extrêmes qu'elles en perdent toute signification.

Je ne peux manquer aussi de relever ce qui a été dit à propos de la taxe professionnelle. Dont acte. Nous nous sommes réjouis de la suppression de la taxe professionnelle en son temps et je crois que l'on a eu raison. Et d'ailleurs, si j'ai bonne mémoire, il y a un Président de la République, qui devait s'appeler François MITTERRAND, qui avait qualifié cet impôt d'impôt imbécile. Il ne l'avait pas supprimé. Dont acte. Un autre Président de la République, Jacques CHIRAC, avait tenté de le supprimer. Il y avait vite renoncé. Dont acte. Et puis il y a un Président de la République qui l'a fait. Il se trouve que c'était Nicolas SARKOZY. Supprimer un impôt imbécile, ce n'est pas forcément idiot en soi.

C'est juste pour ces éléments-là, mais je m'en voudrais vraiment de développer des arguments polémiques sur un débat qui ne l'a pas été globalement.

Je voudrais dire quelques éléments avant de reprendre la question peut-être des vœux.

Premièrement, Monsieur LESSARD, je sais que ce n'est pas votre intention, mais je pense que l'on commettrait une faute, les uns et les autres, si l'on se lançait dans une forme de compétition entre la ville et la métropole. Je crois que tout le monde y perdrait. Les conditions dans lesquelles l'intercommunalité s'est notamment mise en œuvre sur notre territoire font que la ville d'Amiens comme toutes les communes ont globalement gagné à l'émergence de l'intercommunalité. Et donc j'entends bien, vous avez raison : on peut discuter naturellement de cette question des fonds des concours, de leur principe et même de la hauteur des fonds de concours. Mais moi, je suis toujours réticent quand j'entends ces discours qui peuvent assez vite aboutir à l'idée que finalement une commune, et notamment la ville d'Amiens, aurait été perdante. Non, je crois que tout le monde, toutes les communes et donc tous les habitants ont été gagnants avec le mécanisme de l'intercommunalité. Et d'ailleurs, indirectement, vous l'avez reconnu un peu plus tard dans votre propos en soulignant que la situation financière de la ville était un peu moins tendue que celle de la métropole. C'est un point qui me semble suffisamment important pour le souligner.

Deuxième élément ou plutôt pour évoquer les questions soulevées par René ANGER : c'est vrai que nous sommes favorisés, en ce moment, par la faiblesse des taux d'intérêt. Naturellement, moi qui ne suis pas un spécialiste de la finance, je m'en suis inquiété auprès de nos spécialistes de la finance en leur disant : d'accord, vous êtes bien gentils, vous empruntez à des taux très bas et à des taux flottants, mais le jour où les taux vont réaugmenter, et on sait bien que de toute façon ils ne pourront pas aller plus bas puisqu'on est tout près de 0 et que forcément tendanciellement ils vont remonter.

La réponse unanime posée ici et ailleurs a été de dire : si jamais les taux devaient remonter, ce qu'ils referont forcément un jour, c'est qu'ils seront accompagnés également d'un taux d'inflation qui augmentera, ce qui devrait globalement permettre à notre budget de suivre cette remontée.

Pour autant, je suis d'accord qu'il y a un risque et pour limiter ce risque, une forme de rééquilibrage a été opérée ces dernières années et est toujours en cours, pour faire en sorte que nous emprunions davantage que nous ne le faisons les années passées, à des taux fixes, puisqu'il se trouve que ces taux fixes sont particulièrement bas et quand ils sont déterminés bas, puisqu'ils sont fixes, ils ne bougeront plus.

Sur le deuxième élément, très rapidement, oui, évidemment. D'abord, vous avez raison de souligner que la finance n'est sûrement pas complètement guérie et qu'elle pourrait bien connaître encore des crises profondes comme elle nous en a fait connaître à partir de 2008. En même temps, les collectivités – et d'ailleurs nos prédécesseurs, Monsieur LESSARD à l'époque, avaient joué un rôle actif en la matière – ont adhéré à l'agence France Locale. Ça ne nous garantit pas contre tout, mais c'est un mécanisme, une institution qui, dans l'hypothèse d'une période où les liquidités redeviendraient beaucoup plus rares, devrait nous garantir d'avoir accès quand même à un certain montant de crédits.

Et puis le dernier élément concernant les arguments, je ne suis pas sûr que vous ayez vraiment dit ça chers collègues, mais vous avez évoqué le personnel comme variable d'ajustement. En tout cas, si c'est peut-être du point de vue de l'État, je ne vais pas rentrer là-dedans, mais pas du point de vue de notre budget à nous.

La variable d'ajustement, ce sont vraiment les charges d'exploitation ; ce ne sont pas les charges de personnel. Par contre, il est évident que nous ne pourrions pas maîtriser notre budget si nous laissons les charges de personnel exploser. Mais quand nous voulons, quand nous avons besoin d'envisager des baisses de budget, ces baisses de budget, nous allons les rechercher en faisant des économies sur les énergies. Nous allons les rechercher en faisant des économies sur nos achats, par exemple. Mais pas des économies, des baisses sur le personnel. Ce n'est donc pas une variable d'ajustement.

Concernant les vœux, je termine par là. Sur la question de la péréquation, d'abord, je dois dire que le principe même de la péréquation est posé de toute façon dans la Constitution. Donc on peut penser, si la loi est conforme à la Constitution, qu'il sera mis en œuvre par la loi. Je dois dire qu'on intervient aussi dans un moment où nous réclamons l'autonomie financière, et d'une certaine façon, la péréquation est une forme un peu contradictoire qui vient limiter en tout cas l'autonomie financière dans son principe même. Et moi, il me semble que pour la clarté du vœu, ce n'est pas plus mal d'en rester là où on en est.

Sur la question de la fiscalité écologique, comment dire ? Faut-il véritablement maintenant rentrer dans un débat qui risque fort d'être compris comme ce qui est trop souvent perçu comme une écologie punitive, une fiscalité punitive ? Franchement, je ne crois pas. D'autant plus que nous avons le mérite – je sais bien que vous ne le reconnaîtrez pas, mais nous l'avons quand même – de pouvoir développer l'écologie sans faire appel aux impôts des habitants.

Vous exécutez, je le sais, le mode de gestion du réseau de chaleur. Il n'empêche que nous allons développer un réseau de chaleur qui sera écologique, qui ne ponctionnera pas les impôts et qui de surcroît permettra aux habitants qui y seront connectés et aux autres, parce qu'ils

bénéficieront de la rénovation énergétique de leurs habitations, d'un prix, d'un coût de revient de leur chauffage moindre, sans toucher aux impôts, sans faire appel aux impôts.

De la même façon, ça concerne la métropole mais du même coup aussi nos habitants, la façon dont la question des déchets ménagers a été traitée a permis, l'année dernière, de baisser de 10 % la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Donc, je pense que nous enverrions un signe qui aurait toutes les chances d'être incompris, notamment en cette période, si on évoquait de cette façon-là la question de la fiscalité écologique.

Donc je suggérerais, mais naturellement Madame le Maire vous êtes mieux placée que moi pour donner ce type de consigne, de ne pas reprendre les deux amendements que vous proposiez au vœu sur la réforme à venir de la fiscalité locale.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Merci.

Je voudrais remercier Benoît MERCUZOT d'une présentation qui est, me semble-t-il, très pédagogique, à suivre les réactions de chacune et chacun d'entre vous. Et je voudrais aussi vous remercier de la qualité des débats que nous venons d'avoir parce que je crois que c'est important qu'on puisse discuter sereinement des orientations budgétaires de notre collectivité sans s'écharper et sans se mettre en cause les uns, les autres.

Mais ça démontre aussi que globalement chacun reconnaît la santé financière de notre commune et c'est une source de satisfaction évidemment qu'on peut avoir, même si bien entendu il y a des clignotants auxquels nous devons être attentifs. Plusieurs d'entre vous les ont signalés à juste titre.

On va maintenant procéder au vote sur le débat d'orientation budgétaire. C'est nouveau depuis l'année dernière : on doit voter non pas sur des orientations, mais on doit voter, si j'ai bien compris, pour acter que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu, pour que les choses soient bien claires. Ça me paraît assez étonnant, mais c'est ce qu'on nous demande de faire. Je suis respectueuse de la loi, donc je vais faire voter le fait que nous avons bien débattu des orientations budgétaires.

Je précise, parce que ça vous libère les uns, les autres, de toute pression, que vous pouvez tout à fait voter positivement sans dire pour autant que vous êtes d'accord avec les orientations telles qu'elles ont été présentées. Je le dis aussi pour le compte rendu de notre conseil municipal.

Je vais mettre aux voix le fait d'acter que nous avons bien débattu des orientations budgétaires. Nous avons bien acté que nous avons débattu. Ça me paraît curieux, mais bon. Encore une fois, je me soumetts bien volontiers à la loi.

On va passer maintenant au vote, si vous en êtes d'accord, sur les deux vœux, plutôt que de reporter à la fin du conseil le vote sur ces deux vœux qui sont quand même très, très liés aux débats que nous venons d'avoir.

Je mets d'abord aux voix le vœu sur la réforme de la fiscalité locale. Je souhaite mettre aux voix ce vœu tel qu'il est présenté. Il est adopté et je vous en remercie. Nous en ferons le meilleur usage.

Je mets aux voix maintenant le second vœu qui est relatif, cette fois, à la contractualisation financière avec l'État.

ADOPTÉ

Observations : Mme ANNOOT, MM. LESSARD, CARDON (pouvoir à M. LESSARD), BEUVAIN, ANGER, Mmes LION-LEC, BERGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, MM. DUPILLE, MONTIGNY et Mme BOUVET ont voté contre.

10 - APPEL AUX DONS SUITE AUX INONDATIONS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE. VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE.

MME FOURÉ : Des inondations imprévisibles ont à nouveau dévasté 70 communes de l'Aude, le lundi 15 octobre dernier, provoquant des dégâts colossaux.

L'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont lancé un appel national aux dons afin qu'un soutien financier leur soit apporté, et parallèlement nous nous étions rapprochés aussi du Département de l'Aude et de l'Association des Maires pour savoir comment nous pouvions les aider.

Ces dons, qui seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes sinistrées, sont à effectuer auprès du Département de l'Aude dans le cadre de l'action « solidarité communes audoises 2018 ».

Je vous propose donc de répondre favorablement à cet appel et de verser une aide exceptionnelle de 5 000 €.

J'imagine qu'il n'y a pas de débat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - CRÉDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE. ANNÉE 2018. CONVENTION AVEC L'ÉTAT. APPROBATION.

MME FOURÉ : Créée en 2009, la dotation de développement urbain, devenue dotation politique de la ville depuis 2015, bénéficie aux villes comprenant des quartiers prioritaires. Son objectif est d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services rendue aux habitants de ces quartiers prioritaires.

La ville d'Amiens étant éligible à cette dotation depuis 2013, une enveloppe de 1 181 467 € peut être mobilisée, au titre de l'année 2018, pour 17 projets.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver la présente délibération ainsi que la convention afférente.

Je vous propose également de m'autoriser à la signer.

Pas d'observation(s) ?

12 - PARC SAINT-PIERRE. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ANIMATIONS ESTIVALES « UN ÉTÉ À AMIENS ».

MME FOURÉ : Depuis quelques années déjà, nous organisons des animations estivales en juillet-août au Parc Saint-Pierre.

Il nous est apparu souhaitable aujourd'hui de pérenniser certaines installations pour apporter un confort optimisé pour les utilisateurs et aussi une montée en gamme de cet espace. Ces aménagements pourraient être réalisés sur plusieurs années et une première tranche concernerait la zone aqua ludique, les transats et la zone sèche.

Le site étant inscrit au titre des sites historiques, une déclaration préalable doit être déposée auprès de l'Architecte des Bâtiments de France. Je vous propose donc d'approuver le lancement des travaux au parc Saint-Pierre et de m'autoriser à signer toutes les autorisations administratives correspondantes.

Ce dossier est également l'occasion pour moi de vous apporter quelques éléments sur le bilan dressé cet été, puisqu'il a été demandé aussi, je crois, en commission.

Les animations d'été organisées par la direction de la communication – je rappelle que la direction des sports, pour sa part, organise les animations au Parc du Grand Marais – ont accueilli le public du 7 juillet au 26 août, sur deux sites, et vraiment je remercie la direction de la communication et aussi mon cabinet, qui suit de très près ce dossier, d'avoir mis en œuvre des actions extrêmement fortes sur ces espaces.

Le premier site, c'est place Gambetta avec un espace transats, la mise à disposition de livres et jeux pour enfants, ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 11 heures à 19 heures.

Le parc Saint-Pierre aussi bien sûr qui était ouvert tous les jours de 11 heures à 19 heures, celui-là y compris le dimanche.

Il y avait une décoration estivale avec des pailloles, des transats et parasols qui ont donné une véritable impression de vacances et de dépaysement, parce qu'on sait très bien que bon nombre d'habitants de notre ville ne partent pas ou peu en vacances.

Parmi les activités les plus familiales, on peut noter le mini-golf, la plateforme aqua-ludique, l'espace brumisateur, l'espace petite enfance avec bac à sable et jeux adaptés.

Une nouvelle activité à sensation qui a été très appréciée, c'est la double tyrolienne avec tour de grimpe et saut sur matelas gonflable.

Je n'oublie pas non plus la base de loisirs avec une flotte de 5 pédalos renouvelée et constamment utilisée, et 5 canoës.

Il y a eu des animations musicales et de danse salsa organisées, notamment par des associations locales, qui ont remporté un grand succès.

Et l'espace restauration qualitatif au niveau de l'espace nautique.

Évidemment, toutes les activités dont je viens de vous parler, hors l'espace restauration naturellement, étaient gratuites.

Le budget de l'opération pour les animations, c'était 107 700 €.

En ce qui concerne le budget des animateurs, donc le coût du personnel, c'était 58 555 €. Je vous parle en TTC naturellement. Et pour la surveillance, 19 314 €.

Ces activités ont connu un retour presse et réseaux sociaux très intéressant. France Bleu a particulièrement couvert ces animations. Plusieurs reportages et un direct ont été organisés pendant une journée en juillet.

Il y a eu des retours très positifs aussi sur les réseaux sociaux, que ce soit Instagram, Facebook, Twitter, et des articles réguliers et positifs dans la presse régionale.

Je terminerai par la fréquentation puisque la fréquentation, on peut la mesurer de manière très précise dans la mesure où pour rentrer dans l'espace ludique du parc Saint-Pierre, il fallait passer par une seule entrée, un seul site d'entrée, et donc qui permettait un comptage de chaque personne qui passait le seuil de cet espace. Ce sont 110 000 personnes qui ont été accueillies sur l'ensemble des animations du parc Saint-Pierre. C'est une fréquentation largement en hausse par rapport à l'année précédente, puisque je rappelle qu'en 2017, c'étaient 96 500 personnes qui avaient été accueillies, donc c'est une augmentation extrêmement conséquente.

Le public est plutôt familial, notamment avec beaucoup de grands-parents qui viennent avec leurs petits-enfants en semaine, et des familles parents/enfants plutôt le week-end, je vais dire. Les adolescents fréquentent également le site, en particulier, ça ne vous étonnera pas, la base de loisirs et la tyrolienne.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette opération qui connaît un grand succès et que nous voulons donc pérenniser pour faire en sorte que l'accès, l'accueil, les différentes activités soient encore plus agréables l'année prochaine. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Voilà ce que je voulais dire sur ce dossier.

Ce que je mets au vote, c'est naturellement le principe de l'aménagement de cet espace pour le rendre plus pérenne.

Avant, évidemment, la parole est à qui la demande, donc Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

Pas grand-chose à dire sur le projet. Peut-être qu'à l'avenir, que vous nous donniez peut-être à voir en amont ce qui va être implanté, à moins que ce ne soit déjà vu en commission, mais bon.

Non, moi, je voulais juste insister sur un seul point sur la sécurité sur ce parc de Saint-Pierre qui est un problème récurrent. Est-ce qu'il est possible d'imaginer, assez rapidement ou dans un temps plus ou moins lointain, mais au moins à l'approche des vacances, un naturo-garde ou une équipe qui puisse faire face à l'incivilité de présence continue de boosters, mobylettes qui continuent de fréquenter ce parc et qui effraient tout le monde, qui s'octroient des droits qu'ils n'ont pas de faire du gymkhana ou n'importe quoi et qui dérangent les populations et c'est très

détestable ? Et ça gêne véritablement la quiétude, le repos, la flânerie, la balade en famille sur le parc Saint-Pierre.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci.

Sur ce projet qui engage quand même, je ne sais pas si on ne valide que la première phase ou l'ensemble du projet parce qu'on a quand même des éléments qui nous ont été présentés avec un budget assez conséquent et des aménagements importants, donc je ne sais pas sur quoi on va voter.

Et puis surtout, c'est sur la concertation qui n'a pas eu lieu, à ma connaissance. C'est en tout cas ce que j'ai eu comme retours côté Saint-Pierre. Saint-Leu, on aurait pu leur demander tout à l'heure, ils étaient là. Mais côté Saint-Pierre, il n'y a pas eu de concertation réelle sur ce projet qui est quand même un projet qui va être fixe, pour des animations d'été, et qui aussi ne permettra plus à ce site d'accueillir d'autres activités, comme ça a déjà été le cas auparavant. Il y a déjà eu des concerts de ce côté-là.

Et puis vous n'en avez pas parlé dans votre bilan, mais c'est sur la remise en état du site parce qu'effectivement deux mois d'activités, de piétinement sur cette prairie, cela nécessite de la remettre en état chaque année, sur un site naturel quand même qui le mérite.

MME FOURÉ : Qui lève la main ? C'est Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci Madame le Maire.

Je rejoins Monsieur BEUVAIN sur sa position. J'ai été alerté à plusieurs reprises par des habitants du quartier Saint-Pierre par rapport à de sérieux problèmes d'insécurité au parc. J'ai vu, par exemple, des chiens très dangereux non tenus en laisse avec des enfants pas très loin, des gens qui consommaient de l'alcool, des gens qui vendaient de la drogue. Quand on me dit quelque chose, je suis très prudent et j'y suis allé à plusieurs reprises : je confirme que j'ai observé ces actes entre 18 heures et 21 heures à plusieurs reprises. Donc, il est important de sécuriser ce parc.

MME FOURÉ : Pas d'autres observations ?

En ce qui concerne la question de la sécurité, c'est un sujet que nous avons abordé évidemment avec la police nationale avant l'été et au cours de l'été également. Il y a des opérations qui ont été menées d'ailleurs et qui ont permis... Alors je ne vais pas dire de mettre totalement fin à la circulation des deux-roues dont parlait Monsieur BEUVAIN, mais malgré tout de limiter très singulièrement, puisque je vous rappelle aussi qu'il y a eu des mesures qui ont été votées au niveau national, qui permettent de sanctionner de manière plus facile un certain nombre de comportements dangereux, notamment des deux-roues motorisés. Donc, ces mesures ont été mises en œuvre dès cet été sur le parc Saint-Pierre.

Et si en effet j'avais été alertée en tout début d'été sur ce genre de comportements, ensuite les choses se sont singulièrement améliorées. Pour autant, il faut maintenir la pression évidemment

et il faut que nous ayons aussi une aide régulière de la police nationale et bien sûr de la police municipale. Cela va de soi, mais ça va encore mieux en le disant naturellement.

Pour les chiens, les cas que signalait Philippe THÉVENIAUD, je retiens aussi la même démarche : c'est évidemment singulièrement à la police nationale et aussi, dans une certaine mesure, à la police municipale d'intervenir, mais d'intervenir à vélo, par exemple, sur le parc parce que c'est comme ça qu'on va être plus efficaces. Vous me direz que contre les deux-roues motorisés, un vélo, ce n'est pas nécessairement la meilleure solution, mais au moins ça permet de situer, de repérer les personnes et parfois d'être capables de les identifier par leur comportement, par leur tenue vestimentaire, etc. Mais en tout cas, c'est un sujet qui effectivement est important parce que c'est un espace qui est un espace familial.

Ce que je peux dire en revanche, c'est qu'à l'intérieur de l'espace vraiment dédié aux animations, la question ne se pose pas parce que je vous rappelle que l'espace dédié aux animations est fermé sur pratiquement toute sa surface et que donc il est vraiment beaucoup mieux respecté et ça, c'est tant mieux, d'autant qu'il y a aussi de très jeunes enfants qui viennent sur cet espace.

Ensuite, en ce qui concerne le projet qui vous est soumis, c'est le projet global, étant entendu que c'est la première phase qui va être réalisée et donc qui fait l'objet d'une inscription budgétaire.

Sur la question de l'occupation du site du parc Saint-Pierre, deux choses à vous dire.

La première, c'est que Madame Jacqueline OSTY, qui est une très grande dame de l'urbanisme et du paysage à l'échelle nationale et je dirais au-delà, a participé évidemment à l'élaboration de ce projet et par conséquent, elle est complètement rassurée sur la façon dont il convient d'utiliser le parc Saint-Pierre qui est son œuvre intellectuelle, comme vous le savez.

J'ajoute que bien entendu un certain nombre d'équipements sont retirés l'hiver parce qu'on ne va pas laisser des équipements risquer de s'abîmer en raison des conditions climatiques. Et donc, n'ayez pas d'inquiétude en ce qui concerne l'occupation hors période estivale.

Ensuite, le parc Saint-Pierre est sur une étendue extrêmement importante, et donc on peut parfaitement arriver à faire en sorte que l'été il y ait ces animations et qu'à d'autres moments il y ait des animations qui sont à l'initiative de telle ou telle association. J'ai souvenir, par exemple, d'une opération réalisée, il n'y a pas si longtemps, par la Croix-Rouge sur cet espace. Et donc il n'y a aucun problème pour que les uns et les autres coexistent à des moments différents de l'année.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Quant à la mise dans le coup, si je puis dire, du comité de quartier le plus proche, le comité de quartier Saint-Pierre, j'avoue que le parc Saint-Pierre est un équipement qui intéresse la totalité des Amiénois et pas seulement les habitants du parc Saint-Pierre parce que, Dieu merci, ce sont tous les Amiénois et bien au-delà qui viennent au parc Saint-Pierre. Et à partir du moment où ces activités ne génèrent pas de nuisances sonores ou autres auprès des habitants, honnêtement je ne vois pas pourquoi on consulterait avant la mise en œuvre le comité de quartier Saint-Pierre ou les habitants du quartier Saint-Pierre. Je pense qu'au contraire les habitants du quartier Saint-Pierre sont très heureux d'avoir ce parc à proximité immédiate de

chez eux parce que leurs enfants et petits-enfants peuvent en bénéficier encore plus facilement que les autres habitants.

Voilà ce que je pouvais répondre à vos interrogations.

Est-ce que je peux passer au vote ?

ADOPTÉ

Observations :

M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

13 - ADMISSION EN NON-VALEUR. BUDGET PRINCIPAL.

M. MERCUZOT : Certaines créances n'ont pu être recouvrées notamment pour la raison de l'insolvabilité des débiteurs. Il est donc proposé de les admettre en non-valeur pour un montant total s'élevant à 134 349,22 € et le détail est repris dans la délibération qui est disponible sur les écrans.

Suite à la commission finances, je vous rappelle d'ailleurs que ce détail vous a été transmis par messagerie électronique.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - IMPÔTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX. ANNÉE 2019.

M. MERCUZOT : Conformément à ce que nous avons évoqué tout à l'heure et aux engagements pris de ne pas augmenter la fiscalité durant tout le mandat, il est proposé de maintenir, pour 2019, les mêmes taux d'imposition qu'en 2018, à savoir :

- pour la taxe d'habitation : 17,97 %,
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,76 %,
- et pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15,52 %.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - CONVOYAGE DU NUMÉRAIRE DES RÉGIES. CONVENTION.

M. MERCUZOT : La collectivité dispose en effet de nombreuses régies de recettes et une fraction non négligeable des recettes demeure encore constituée de numéraire, autrement dit de liquide, de monnaie.

Afin d'éviter que les régisseurs transportent eux-mêmes les fonds et encourent des risques inhérents à cet acheminement, la mise en place de la récupération du numéraire par un transporteur de fonds nous est apparue utile.

C'est pourquoi, je vous propose, d'une part, d'approuver la convention tripartite à intervenir avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme et la Trésorerie du Grand

Amiens et Amendes et, d'autre part, de vous autoriser, Madame le Maire, à signer cette convention.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 - ACQUISITION DES LOCAUX SITUÉS AU 13, RUE ALFRED CATEL.

M. LORIC : Afin de réunir les services administratifs, financiers et techniques du secteur Ouest sur un site unique, la collectivité a pris en location, auprès de la SCI RT Immobilier, une partie du bâtiment situé au 13, rue Alfred Catel ainsi que 100 places de parking. Cette location était consentie pour une durée de 9 ans.

Le bail s'achevant le 31 décembre prochain, je vous propose d'approuver l'acquisition des lots n° 1, 3 et 20, au sein de cette copropriété, cadastrée section VP n°320.

Cette acquisition interviendrait moyennant le prix de 1 420 000 €. La dépense totale liée à cette opération est estimée à 1 435 000 €, frais notariés compris.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. ACQUISITION DE 27 LOGEMENTS SITUÉS RUE CAMILLE DESMOULINS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Le point 17 concerne l'OPAC d'Amiens Métropole qui sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 115 578 € destiné à financer l'acquisition de 27 logements locatifs sociaux en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement), et situés rue Camille Desmoulins. Le prix de revient de l'opération s'élèverait à 1 233 704 €. La réception prévisionnelle des travaux est fixée à décembre 2019.

Vous voyez apparaître l'opération sur les écrans.

Je vous propose de répondre favorablement à sa demande. Il y aurait également lieu d'autoriser Madame le Maire à signer la convention que nous aurons préalablement approuvée.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 - OPH D'AMIENS MÉTROPOLE. RÉHABILITATION DE 36 LOGEMENTS DE LA RÉSIDENCE QUAI DE LA SOMME, SITUÉE RUE CAGNARD. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose d'accorder à l'OPAC d'Amiens Métropole la garantie de la collectivité à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum global de 984 685 €, contracté, comme d'habitude, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation, notamment thermique, on en a parlé tout à l'heure, de 36 logements de la résidence Quai de la Somme.

Le prix de revient de cette opération s'élèverait à 1 400 685 € et la fin des travaux est programmée pour juin 2019. Vous avez vu, pour ceux qui sont passés dans le secteur, la démolition de la partie...

MME FOURÉ : Ça n'échappe pas.

M. LORIC : Ça n'échappe à personne. C'est assez impressionnant. Et puis la réhabilitation de la résidence qui est à l'angle.

J'en profite pour dire que quand on fait de la réhabilitation thermique, on divise par deux, voire par trois, l'énergie nécessaire à chauffer les logements et aussi évidemment les émissions de gaz à effet de serre et ça contribue de manière massive à ce qui a été présenté par Florence RODINGER sur le plan du développement durable. Ça va concerner plusieurs milliers de logements sur l'ensemble du mandat. C'était bon aussi, je pense, de le rappeler.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ : Merci d'avoir rappelé les conséquences aussi sur le développement durable et sur la facture des habitants parce que c'est important.

Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ

Observations :

M. ANGER s'est abstenu.

19 - SIP. CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS RUE GUTENBERG. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous invite à répondre favorablement à la SIP qui sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 589 539,94 € destiné à financer la construction de 12 logements locatifs sociaux situés rue Gutenberg.

Le coût de cette opération de construction s'élèverait 1 928 298,04 € et les travaux devraient débuter en décembre prochain.

Je vous propose également d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 - SIP. RÉHABILITATION DE 32 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUÉS RUE LESCOUVÉ. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : La SIP sollicite la garantie de la collectivité, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum global de 1 293 467,83 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 32 logements, cette fois-ci individuels, situés rue Lescouvé dont le prix de revient s'élèverait à 1 741 467,83 €.

Les travaux devraient se terminer en février prochain.

Je vous propose d'approuver la convention de garantie et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21 - SIP. CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS COLLECTIFS ET DE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS (8 PLUS ET 3 PLAI) AU 150 RUE LUCIEN LECOINTE À AMIENS. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. LORIC : La SIP sollicite une participation financière auprès de la collectivité pour la construction de 7 logements collectifs et de 4 logements individuels. On est situés au 150, rue Lucien Lecointe. Je vous propose de répondre favorablement à cette demande en lui octroyant la somme de 44 000 €, ce qui représente près de 3 % du coût total des travaux.

Cette opération devrait se terminer, elle, en juin 2020. Là encore, il y a lieu d'approuver la convention afférente qui sera signée par Madame le Maire si vous l'y autorisez.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 - PROGRAMME FISAC 2018-2021. APPROBATION PROGRAMME D'ACTIONS. CONVENTION.

M. PIGOUT : Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce est un programme de soutien économique qui est financé par l'État et dont les objectifs sont de redynamiser à la fois les commerces, les entreprises artisanales et les services de proximité comme les centres-villes et les quartiers.

Un programme d'actions pluriannuel a été validé pour une durée de 3 années, dont les termes sont repris en article 1 de cette convention.

Pour la réalisation de ce programme, l'État attribue une subvention de 186 500 €, décomposée en 35 000 € pour le fonctionnement et 151 500 € pour l'investissement.

La collectivité, quant à elle, a besoin d'inscrire des crédits pour un montant total qui s'élève à 145 144 €, soit 20 664 € en fonctionnement et 124 480 € en investissement.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver le lancement de la procédure du dispositif FISAC, de valider le programme d'actions afférent et le budget correspondant. Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? Alors on passe au vote.

ADOPTÉ

Observations :

*Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER se sont abstenus.
M. HUTIN était absent de la salle au moment du vote.*

23 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNÉE 2019.

M. PIGOUT : Il s'agit, pour la deuxième fois cette année, de la dérogation au repos dominical pour l'année 2019.

Suite à la délibération du conseil municipal du 13 septembre 2018 et à l'avis conforme du conseil d'Amiens Métropole du 20 septembre 2018, je vous propose d'émettre un avis favorable pour l'ouverture des 8 dimanches suivants, dans les commerces de détail : les 13 janvier 2019, 30 juin 2019 qui correspondent aux dimanches de début de soldes, et les 24 novembre 2019, 1^{er} décembre 2019, 8 décembre 2019, 15 décembre 2019 et 22 décembre 2019 correspondant aux dates du marché de Noël.

Je vous propose également d'émettre un avis favorable pour l'ouverture de 4 dimanches sur l'année 2019 pour la branche d'activité du secteur de l'automobile, à savoir les 20 janvier 2019, 17 mars 2019, 16 juin 2019 et 13 octobre 2019.

MME FOURÉ : Merci. On a déjà eu le débat ici puisque le dossier revient, donc j'imagine que nous pouvons nous dispenser de refaire tous les discours qui ont été faits à ce moment-là et de passer au vote directement si vous en êtes d'accord. Alors, on passe au vote.

ADOPTÉ

Observations :

M. LESSARD, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), Mme ANNOOT, M. BEUVAIN, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET), Mme BOUVET, M. MONTIGNY et M. THÉVENIAUD ont voté contre.

24 - BÂTIMENT ADMINISTRATIF GRESSET. REMPLACEMENT DES MENUISERIES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. PIGOUT : Madame le Maire, ce sont trois dossiers d'autorisations administratives que je dois maintenant présenter à l'assemblée. M'autorisez-vous à les présenter, à les faire conjointement ?

MME FOURÉ : Mais volontiers.

M. PIGOUT : Merci.

Pour la délibération n° 24, il s'agit d'améliorer l'isolation du bâtiment administratif Gresset, rue Léon Blum, en remplaçant les menuiseries PVC par des menuiseries en aluminium. Le coût de ces travaux est évalué à 260 000 €.

Le point 25 concerne également des travaux de remplacement de menuiseries, mais pour le bâtiment situé place Léon Gontier. Le montant des travaux est évalué à 174 000 €.

Enfin, pour la délibération n° 26, il est question de remettre en valeur le Monument aux Morts situé place Foch à Amiens, en ayant recours à des travaux de nettoyage évalués à 30 000 € et je dois bien consentir ici qu'il s'agit d'une régularisation puisque les travaux sont déjà effectués.

MME FOURÉ : Oui, en effet, j'ai souhaité que ces travaux-là puissent être réalisés avant le 11 novembre naturellement pour qu'on puisse célébrer cette belle manifestation dans les meilleures conditions.

S'il n'y a pas d'observation(s), je vais mettre aux voix séparément quand même les trois délibérations.

Donc la délibération n° 24.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25 - IMMEUBLE LÉON GONTIER. REMPLACEMENT DES MENUISERIES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

MME FOURÉ : Pour le point 25 sur l'immeuble place Léon Gontier, est-ce le même vote ? C'est le même vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - NETTOYAGE DU MONUMENT AUX MORTS PLACE FOCH. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

MME FOURÉ : Pour le point 26, sur le nettoyage du Monument aux Morts, est-ce le même vote ? C'est le même vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 - PLAN D'EAU ASSOCIÉ DE L'USINE SAINT MICHEL. TRANSFERT À LA VILLE D'AMIENS. APPROBATION.

MME RODINGER : La DREAL entend réaliser une continuité écologique au droit de l'usine Saint-Michel. L'État souhaite que le plan d'eau entre le fleuve Somme et l'usine Saint-Michel revienne à la Ville d'Amiens. Je vous propose d'approuver ce transfert.

MME FOURÉ : Y a-t-il des observations ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Sur ce site et sur l'usine en elle-même, là on a un transfert de charges quand même, donc éventuellement des dépenses supplémentaires, une responsabilité supplémentaire. La question c'est : qu'est-ce qu'on fait de ce site ? Là, on a un transfert, mais on n'a pas de vision sur ce que vous souhaitez en faire.

MME FOURÉ : On n'a pas lancé encore de réflexion sur le sujet parce que c'est vrai que ça fait plusieurs années qu'on se dit que ce site de l'usine Saint-Michel est situé à un endroit stratégique, très visible, que c'est important. Il y a beaucoup d'idées qui ont surgi, déjà dans le passé, donc il faudra que le moment venu, quand on sera prêts, maintenant qu'on en a en effet la disposition, on lance probablement un appel à idées, quelque chose de ce genre et vous y serez associés bien entendu.

On peut voter ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 - RÉNOVATION DU SQUARE JULES BOCQUET. APPROBATION. AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS D'AMÉNAGER AUPRÈS DE L'ARCHITECTE DE BÂTIMENTS DE FRANCE.

MME RODINGER : L'aire de jeux Jules Bocquet située en centre-ville d'Amiens, à proximité du palais de justice, rue Robert de Luzarches, a été créée en 2005. L'utilisation exclusive de jeux en bois a donné à ce square ludique son cachet et a permis sa parfaite intégration à la façade du logis du Roy. Mais de nombreux jeux sont devenus dangereux ou inopérants et ont dû être retirés.

Au regard de sa très forte fréquentation et de son positionnement central, il apparaît souhaitable de profiter de sa réhabilitation complète afin d'y intégrer des jeux sur le thème de Jules Verne.

Je vous propose donc d'approuver la rénovation de cette aire de jeux, et d'autoriser Madame le Maire à déposer un permis d'aménager auprès de l'Architecte de Bâtiments de France pour avis conforme.

Les travaux sont estimés à 300 000 €.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE. CROIX ROUGE FRANÇAISE. SUBVENTION ANNUELLE.

M. STENGEL : Le plan communal de sauvegarde, pour rappel, c'est un outil opérationnel de gestion qui définit, sous l'autorité du maire, l'organisation communale en termes de personnel, de moyens et de missions qui permettra de réagir rapidement face à la survenue d'un événement majeur, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle ou bien encore technologique.

Lors d'un tel scénario, les capacités de la collectivité en moyens pourraient s'avérer insuffisantes et donc nous serions amenés à demander de l'aide, qu'elle soit institutionnelle ou associative, et donc depuis quelques années, notre collectivité a une convention avec la Croix-Rouge qui met ainsi à disposition matériel et personnel pour venir en aide aux populations lors de la survenue d'événements majeurs.

Il est à noter que la participation est relativement mince puisque c'est une participation de 750 € qui est proposée et qui est arrêtée dans cette convention.

J'en profiterai, Madame le Maire, si vous me le permettez, pour signaler le partenariat très étroit et très régulier que nous entretenons avec la Croix-Rouge Française, qu'il s'agisse de la formation des personnels de notre collectivité dans la réserve intercommunale de sauvegarde, réserve, pardon, interne de sécurité communale, et puis également toutes les présences de la Croix-Rouge lors des grands événements, des grands rassemblements tels que, par exemple, la Fête de la musique où ils répondent systématiquement présents et veillent en tout cas à la sécurité de nos concitoyens.

Et puis également le nombre important à citer de mobilisations des personnels de la Croix-Rouge pour les sensibilisations aux gestes et comportements qui sauvent sur les différents forums et manifestations autour de la sécurité routière.

Comme vous le voyez, nous ne travaillons pas uniquement sur le dossier du plan communal de sauvegarde avec la Croix-Rouge, et en tout cas nous proposons cette délibération et de reconduire, comme l'année précédente, cette subvention de 750 € dans le cadre du plan communal de sauvegarde.

MME FOURÉ : Merci. Je m'associe complètement aux propos qui viennent d'être tenus. J'en profite pour vraiment saluer le travail qui est effectué par la Croix-Rouge et tous ses bénévoles extrêmement nombreux et très efficaces.

Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 - ASSOCIATION VOISINS SOLIDAIRES. SERVICE CIVIQUE. ORGANISATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES VOLONTAIRES. CONVENTION.

MME LAVALLARD : Lors de notre séance du 18 mai 2017, nous avons délibéré en faveur de la participation de la collectivité au dispositif "Voisins Solidaires", visant à promouvoir les solidarités de voisinage.

Depuis, trois jeunes Amiénois ont été recrutés par l'association Voisins Solidaires, en contrat service civique, pour mener des actions de promotion et de développement de ce dispositif.

L'association sollicite la collectivité pour accueillir ces trois volontaires et en assurer le tutorat.

Je vous propose donc d'approuver la convention à intervenir avec l'association afin de formaliser les conditions d'accueil de ces volontaires au service civique.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

31 - ASSOCIATION VOISINS SOLIDAIRES. DISPOSITIF VOISINS SOLIDAIRES. ADHÉSION. ANNÉE 2018.

MME LAVALLARD : Au vu du bilan très positif de l'opération « Voisins Solidaires » l'année dernière, je vous invite à adhérer au dispositif pour cette année et d'approuver le versement à l'association Voisins Solidaires d'une subvention de 5 000 €.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? Si, Madame BERGER.

MME BERGER : Oui, ça a déjà été dit en commission. Dans la délibération, il est écrit que le bilan d'activité montre qu'il est souhaitable de continuer le développement. OK. Sauf que le bilan d'activité, on ne l'a pas et nous avons également appris qu'il n'y avait pas d'antenne locale, ce qui serait peut-être intéressant.

MME FOURÉ : Le bilan vous sera communiqué, Nathalie ? Je pense que c'est très facile de vous communiquer le bilan.

Quant à l'antenne locale, c'est une association qui est une association nationale et dont les responsables viennent régulièrement à Amiens, donc jusqu'à présent ils n'ont pas jugé utile d'avoir une antenne locale. Moi, je suis très respectueuse de la vie associative. S'ils souhaitent avoir une antenne locale, on les y aidera évidemment.

On peut passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

32 - ASSOCIATION IMMEUBLES EN FÊTE. PARTICIPATION À L'ÉDITION 2018 DE LA FÊTE DES VOISINS.

MME LAVALLARD : Je vous propose d'approuver l'adhésion de la collectivité au dispositif "Fête des Voisins", supervisé par l'association Immeubles en Fête.

Il convient d'approuver le versement de la cotisation qui s'élève à 6 900 € pour cette année et l'année dernière.

MME FOURÉ : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

MME FOURÉ : J'en profite pour remercier Nathalie LAVALLARD pour toute l'action sur cette thématique des Voisins Solidaires, de la Fête des Voisins, etc., parce que c'est vraiment important dans une ville comme la nôtre.

33 - POINT D'ACCÈS AU DROIT. ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE FNATH. ACCUEIL ET PERMANENCES. CONVENTION.

MME LAVALLARD : Je vous propose de regrouper les trois points suivants, donc 33 ; 34 et 35.

Il s'agit, pour chacun de ces points, de formaliser par une convention la mise à disposition, au profit de plusieurs associations, d'un local au sein du Point d'Accès au Droit de l'Espace Citoyenneté. Vous savez que nous voulions développer toutes ces permanences.

Ainsi, pour le point n° 33, il est question d'approuver une convention avec l'association des accidentés de la vie qui bénéficie de la mise à disposition, chaque semaine, d'un bureau et de différents matériels bureautiques.

Pour le point n° 34, il s'agit de l'association SOS Homophobie qui assure, sans rendez-vous préalable et chaque 2^e lundi du mois, des permanences d'accueil du public de 14 heures à 16 heures.

Et enfin le point 35, c'est avec l'association UFC - Que choisir Amiens Somme qu'il convient de conventionner. Elle assure des permanences d'accueil du public chaque jeudi de 10 heures à 12 h 00, sans rendez-vous préalable.

Pour chacune de ces trois associations, la valeur de la mise à disposition de moyens est valorisée pour la totalité de l'année à 500 €.

Je vous propose d'approuver ces trois conventions et de vous autoriser, Madame le Maire, à les signer.

MME FOURÉ : J'imagine qu'il n'y a pas d'observation. On peut passer au vote.

Je fais voter d'abord le point 33.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34 - POINT D'ACCÈS AU DROIT. ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE. DÉLÉGATION PICARDIE - ANTENNE D'AMIENS. ACCUEIL ET PERMANENCES. CONVENTION.

MME FOURÉ : Le point 34 pour SOS Homophobie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35 - POINT D'ACCÈS AU DROIT. ASSOCIATION UFC - QUE CHOISIR AMIENS SOMME. ACCUEIL ET PERMANENCES. CONVENTION.

MME FOURÉ : Le point 35 pour l'UFC Que choisir. C'est le même vote ? C'est le même vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36 - CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT DANS LE PARKING GARE LA VALLÉE. AVENANT N° 1.

M. RIFFLART : La SCCV Gare dispose de 70 places de stationnement dans le parking Gare la Vallée. Cette société va construire un immeuble Equinoxe qui va accueillir les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Cette administration possède des véhicules électriques et souhaite les garer dans le parking Gare la Vallée pour un nombre total de 10 places supplémentaires.

Je vous propose donc d'approuver un avenant au contrat de location qui vise à mettre à disposition les places de stationnement souhaitées et qui fixe les conditions techniques et financières correspondantes.

Le coût de cette opération serait de 15 000 € par borne pour deux véhicules, montant remboursé par le locataire. Le loyer par place de stationnement des véhicules électriques s'élèverait à 19 086,60 € HT, soit 954,33 € HT par an sur une période de 20 ans. La vie est chère.

Je vous invite à autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

MME FOURÉ : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je mets au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

37 - PLAN QUINQUENNAL LOGEMENT D'ABORD. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS.

MME FOURÉ : Je passe maintenant la parole à Jean-Christophe LORIC pour le point que nous avons accepté d'ajouter en urgence lors du début de ce conseil municipal, donc le point 37.

M. LORIC : Effectivement, un point rajouté parce qu'on avance sur ce sujet.

Je vous rappelle que la ville d'Amiens a été retenue en mai 2018, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Plan Logement d'Abord qui a été initié par l'État. Cette mesure vise à réduire significativement le sans-abrisme sur le territoire grâce à une utilisation optimisée des dispositifs existants et des moyens alloués.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'État afin de formaliser les engagements réciproques et les actions conjointes pour deux années. C'est une convention entre l'État et la ville d'Amiens et Madame le Maire qui va permettre de formaliser à la fois les montants financiers qui sont en jeu et puis aussi un certain nombre de choses. Il y a des recrutements qui sont en cours, que ce soit du côté de la ville d'Amiens ou du côté de l'UDAUS, qui va être l'association qui va piloter opérationnellement ce projet et donc cette convention permet donc de finaliser les choses.

Pour ces deux années, le soutien de l'État s'élèverait à un montant prévisionnel maximal de 153 500 € sur un budget global de 193 500 €. Pour les années suivantes, ce montant sera défini par avenant à la convention.

MME FOURÉ : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci Madame la Maire.

Écoutez, sur ce dossier, effectivement, on va dans le bon sens. On avait eu une présentation la dernière fois, donc il est tout à fait normal qu'on puisse voter cette convention.

Au-delà, on avait eu une discussion avec Monsieur LORIC et avec les associations qui étaient présentes à l'extérieur et qui avaient demandé qu'il y ait une rencontre avec l'État qui cherche des locaux disponibles pour du placement d'urgence parce qu'il manque de places actuellement. Il y a un hôtel qui est en requalification et qui ne peut plus accueillir des personnes en difficulté. Donc, l'État recherche un local, une maison, par exemple, qui serait dans des conditions favorables.

On a eu un rendez-vous avec les services de l'État sur ce sujet. Monsieur LORIC avait été invité. Il a peut-être raté l'invitation. Donc, ce serait bien qu'on puisse réorganiser ce rendez-vous puisque vous étiez ouverts à toutes propositions ou en tout cas à la discussion sur ce sujet de l'hébergement d'urgence qui devient plus urgent que ce projet qui effectivement va permettre de réduire, je l'espère, les personnes qui sont à la rue.

M. LORIC : Je n'ai simplement pas reçu l'invitation. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir donné mon téléphone portable quand on s'était rencontrés avec les associations.

Alors, il y a deux sujets différents. Le Logement d'Abord, c'est un sujet des personnes de l'hébergement pour leur attribuer un logement de manière définitive et l'accompagnement qui va avec.

Là, sur les sujets qui étaient évoqués, on est vraiment sûr de l'hébergement d'urgence et effectivement il y a des discussions avec l'État pour pouvoir trouver des endroits pour pouvoir répondre à ce besoin-là. Donc, c'est un sujet différent. Pour moi, il n'y a pas de souci. On peut évidemment en discuter et regarder ce qu'il est possible de mobiliser et bien sûr évidemment en accord avec Annie VERRIER dont c'est la délégation principale puisqu'on est sûr de l'hébergement.

MME FOURÉ : Très bien ! Donc, on peut voter maintenant sur le point 37.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

38-3 - VŒU RELATIF À L'ACTION DE LA FÉDÉRATION MUSICALE DE LA SOMME.

MME FOURÉ : Le point 38 porte sur les vœux et questions orales. J'avais reçu trois vœux et une question orale.

Sur les trois vœux, deux d'entre eux ont déjà été abordés et votés. Un troisième vœu est relatif à l'action de la Fédération Musicale de la Somme. Est-il maintenu ? Parce que comme il y a eu des évolutions récentes.

M. BEUVAIN : Madame le Maire, je pense qu'on va le maintenir parce qu'on ne peut que se satisfaire des négociations qui sont en cours, mais je pense que la Fédération a peut-être aussi le souci, même si elle n'a pas reformulé la demande, de savoir derrière qu'il y a le soutien de la ville d'Amiens parce que les discussions ont été tendues au conseil départemental. Il y a des

mots durs qui ont été assésés. Il y a des jugements qui ont été délivrés et il y a eu une mise en opposition des harmonies et des territoires entre eux qui n'était pas acceptable.

Donc pour la forme, en discutant avec nos collègues, nous avons décidé de maintenir ce vœu et de vous le lire pour sa bonne compréhension.

C'est une Fédération dans laquelle j'ai sévi pendant quelques années pour les directions d'orchestre, donc ça me tient à cœur.

« La ville d'Amiens soutient l'action de la Fédération Musicale de la Somme.

La Fédération Musicale de la Somme est une association de 113 ans.

Sa présence séculaire témoigne que notre département est une terre d'harmonies, de fanfares et batteries-fanfares comme la Picardie est elle-même une terre de cathédrales.

Ce sont deux héritages culturels et patrimoniaux qui sont les vitrines de notre histoire et de notre identité.

La Fédération Musicale de la Somme entend sauvegarder, promouvoir et développer la pratique musicale amateur.

Elle intervient dans le plan de formation des professeurs et encadrants, l'évaluation et le classement des sociétés musicales.

Elle organise les examens pour les élèves des écoles de musique, participe à l'organisation des regroupements et festivals, agit pour une coopération avec les conservatoires pour permettre à ceux qui le souhaitent de poursuivre des parcours d'excellence professionnels.

Son action est aujourd'hui menacée par le désengagement financier du Conseil Départemental de la Somme lorsque d'autres Départements ont choisi de s'appuyer sur l'expertise et l'expérience du réseau de la Confédération Musicale France pour organiser leur schéma de l'enseignement musical et soutenir une pratique qui constitue l'un des piliers de la qualité de vie en zone rurale.

Nous demandons au Président du Conseil Départemental de la Somme de maintenir l'engagement de la collectivité pour pérenniser une belle et grande tradition populaire de notre territoire. »

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Je passe la parole à Nathalie DEVÈZE.

MME DEVÈZE : Merci Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, nous sommes tous évidemment très attachés à l'action fondatrice de la Fédération Musicale de la Somme, selon son ancienne dénomination, qui trouve ses origines, vous l'avez rappelé, au tout début du siècle dernier et qui a eu pour premier rôle de réunir, fédérer, un très joli terme tout à fait explicite, les fanfares, batteries-fanfares et au fil de l'évolution toutes les pratiques musicales « en amateur », harmonies, chorales et écoles de musique.

Elle a assuré dans les années soixante-dix et quatre-vingt la création, l'organisation et la structuration des écoles de musique d'abord issues des sociétés musicales que nous connaissons bien dans nos régions du nord de la France et a ainsi sauvé l'existence même des orchestres de toutes natures évoqués ci-dessus.

Avec les évolutions structurelles des territoires et la nécessaire professionnalisation du corps professoral, on a vu progressivement les collectivités, dont Amiens Métropole et les communautés de communes autour de nous, reprendre ces écoles en régie directe, offrant une pérennité aux écoles et un statut plus solide aux enseignants.

Le Département a toujours accompagné CMF Somme, longtemps à hauteur de 80 000 €, mais la nécessaire adaptation du projet associatif d'une part, qui a peut-être été difficile à mener, et le retard de plus de 10 ans mis par le Département à mettre en place son schéma départemental des enseignements artistiques d'autre part, qui est une compétence obligatoire du Département de la Somme, ont engendré des tensions dans les échanges qui ont effectivement mis la CMF Somme en difficulté.

À la date de l'assemblée générale de l'association, le 4 novembre dernier, le financement 2018 du Département de la Somme n'était effectivement ni précisé, ni délivré, ce qui a motivé l'alerte qui est à l'origine de nos échanges.

Ce financement doit en effet couvrir un certain nombre d'actions et notamment l'organisation très lourde des examens de fin de cycle que la CMF Somme a bien réalisés et préfinancés.

Lors de l'assemblée générale du 4 novembre à Abbeville, une nouvelle équipe dirigeante a pris le relais du président démissionnaire et a immédiatement sollicité une rencontre auprès du Président du Conseil Départemental qui s'est déroulée, comme vous le savez, il y a quelques jours.

Vous avez été tous et toutes destinataires du communiqué de Monsieur GOMILA qui en relate l'esprit constructif et les principales décisions qui ont été prises de part et d'autre.

La délégation de CMF Somme, composée de son président par intérim ainsi que de deux autres élus du conseil d'administration, a rencontré le Président du Conseil Départemental assisté de son directeur de cabinet, de la vice-présidente à la culture ainsi que les permanents du service culture le 13 novembre 2018.

Je cite toujours l'extrait du courrier : *« Après des échanges francs et courtois au travers desquels chacun a pu s'exprimer sur ses intentions d'avenir, le Président du Conseil Départemental a proposé trois axes d'action.*

Tout d'abord, la mise en place d'un groupe de pilotage à égalité de participants, tant du côté du Conseil Départemental que du côté du CFM Somme, chargé d'élaborer dans un délai d'un trimestre un projet d'action autour de la thématique des écoles dans le cadre de la restructuration du territoire et aussi et surtout des problématiques liées à l'évolution et à la coordination des harmonies, fanfares et batteries-fanfares, chorales, et de tout autre ensemble musical sur la base de nouveaux projets.

Ensuite, le versement d'une subvention de 35 000 € qui sera proposé au vote de la commission permanente de début décembre.

Enfin, la mise en place d'un audit par le Conseil Départemental.

La délégation de CMF Somme est satisfaite de voir s'éloigner l'idée du dépôt de bilan et des licenciements qui en découlaient.

Elle réunira son conseil d'administration lundi 19 décembre pour élire son nouveau bureau et élaborer une méthode de travail guidée par les propositions ci-dessus. »

Nous ne pouvons donc que constater que le dialogue est renoué et que CMF Somme va sans doute lever, dès lundi, l'hypothèque de sa dissolution pour s'organiser et poursuivre sa route et engager le dialogue avec le Conseil Départemental de la Somme.

Nous suivrons bien sûr attentivement ces échanges et pour ma part, moi, je vous invite à retirer ce vœu ou tout du moins à en suspendre le vote pour laisser se dérouler plus sereinement les discussions qui vont s'engager très vite entre CMF Somme et le Département, quitte à en reparler si ces discussions n'aboutissaient pas à une solution satisfaisante, ce qui m'étonnerait beaucoup vu les bonnes volontés en présence et les termes du message que nous avons reçu.

MME FOURÉ : Merci Nathalie.

Je pense en effet que ce serait un peu excessif de voter un vœu alors que le contact a été repris dans de bonnes conditions entre la Fédération Musicale de la Somme, je l'appelle encore comme ça parce que c'est plus simple, et le Conseil Départemental. Et par conséquent, moi, je vous invite à ne pas voter ce vœu, puisque la Fédération Musicale elle-même estime qu'on est repartis sur de bonnes bases.

Pour autant, je suis tout à fait d'accord évidemment pour qu'on soit extrêmement attentifs au suivi de ce dossier et si on n'aboutissait pas à une solution satisfaisante, il serait bien temps encore lors d'un prochain conseil de voter un vœu adéquat.

Donc, je mets au vote le vœu.

REJETÉ

Observations :

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), Mme LION-LEC, M. HUTIN et Mme LEPRESLE ont voté pour.

M. ANGER, Mme BERGER, M. CLAISSE et M. THÉVENIAUD se sont abstenus.

38-4 - QUESTION ORALE RELATIVE AU QUARTIER SAINT-LEU

MME FOURÉ : Il nous reste à étudier maintenant la question orale relative au quartier Saint-Leu. C'est Monsieur HUTIN, je crois, qui la pose. Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : C'est une question à propos du quartier Saint-Leu.

« Les habitants du quartier Saint-Leu subissent des nuisances liées à des problèmes d'alcoolisme, de sécurité, de tapage nocturne ou d'aménagement.

Le Courrier Picard a d'ailleurs déjà relayé un certain nombre de tensions dans la vie de ce quartier historique d'Amiens auxquelles vous ne semblez pas prêter une attention suffisante.

Sa transformation urbaine inachevée semble aujourd'hui trouver des limites et provoque une certaine colère chez les riverains, les touristes et les professionnels.

Au-delà de la charte du bien-vivre que nous avons adoptée, que comptez-vous faire, Madame la Maire, pour répondre aux inquiétudes grandissantes de ces habitants ? »

MME FOURÉ : Je passe la parole à Patrick PIGOUT.

M. PIGOUT : Madame le Maire, mes chers collègues, les problèmes rencontrés à Saint-Leu sont liés aux agissements d'un certain nombre de personnes venues faire la fête dans ce quartier connu pour être animé et festif et fréquenté par de nombreux étudiants.

Le secteur centre est interpellé par les habitants, par le comité de quartier, à propos des problèmes de mictions sur voie publique ou dépôt d'immondices, de dégradations, mais également des problèmes dus à l'incivilité de certains habitants du quartier (dépôts sauvages, déjections canines).

La présence quotidienne de l'opérateur de veille des espaces publics sur ce quartier permet en outre d'accroître la réactivité des services en matière de nettoyage et de mieux correspondre aux besoins constatés sur le terrain.

La plupart des anomalies de voie publique sont ainsi constatées et transmises aux différents services pour un traitement au jour le jour. Et à ce titre, je voudrais en profiter pour remercier et féliciter les services de la ville pour le travail réalisé au quotidien et pour la préservation du bien vivre dans ce quartier.

Je voudrais vous rappeler aussi que le quartier est traité quotidiennement pour le nettoyage par deux agents manuels et le passage d'une à deux fois par jour d'un camion plateau chargé de procéder à l'enlèvement des dépôts sauvages du secteur, le lavage le samedi et le dimanche des secteurs du quartier et des rues les plus passantes, le lavage des autres rues, une fois par mois, comme dans les autres quartiers du secteur.

Il y a l'organisation d'une opération propreté annuelle visant à procéder à des nettoyages approfondis en déployant des équipes pluridisciplinaires : nettoyage, espaces verts, voirie, éclairage public, unité anti-tags, service des eaux.

Il y a aussi le faucardage des bras de la Somme trois ou quatre fois l'an, avec en 2018 une opération de taille de la végétation présente sur les murs de soutènement.

Il y a l'enlèvement des objets flottants à chaque constat.

Il y a une opération annuelle d'enlèvement des gros objets immergés dans les cours d'eau.

Il faut savoir aussi que des collectifs d'étudiants mènent depuis quelques semaines, donc c'est nouveau, en collaboration avec la ville, des actions participatives de nettoyage baptisées « Nettoie ton lieu de fête », et je tiens à les encourager et à les féliciter pour cette action.

En plus du fleurissement participatif, le fleurissement par des jardinières et l'opération « Permis de fleurir » sont très appréciés des habitants et des touristes. Vous avez pu le constater : le fleurissement a été densifié en 2018 sur le quartier Saint-Leu. Il permet d'améliorer sensiblement l'image de ce beau quartier touristique et typique d'Amiens. Il a aussi vocation à créer du lien entre les habitants.

Il y a aussi les travaux des boulevards du Cange et Baraban tant attendus par les riverains de cet axe. Cet aménagement mettra en valeur le fleuve Somme et renforcera le point de vue sur le parc Saint-Pierre.

La ville fait le pari d'une reconquête progressive de la rue Saint-Leu, élément structurant du dialogue entre le centre-ville et la Citadelle ainsi que les quartiers situés au nord de la Somme.

Il est vrai qu'aujourd'hui cette rue ne joue pas son rôle en raison d'espaces publics vieillissants et peu visibles, de la juxtaposition de fonctions urbaines qui ne dialoguent pas, d'un défaut d'équipements et de signalétique, de la non-perception de la présence du fleuve et du végétal, de l'existence de nombreuses friches urbaines et d'un tissu commercial à renforcer et à requalifier.

Je vous annonce que l'aménagement de la rue Saint-Leu se fera en trois étapes.

Tout d'abord, il s'agira d'amener une image positive de la rue sans intervention lourde, par des interventions légères et ciblées (aménagement des franges, des espaces vacants).

Ensuite, les espaces publics seront progressivement transformés avec la montée en gamme des matériaux, la végétalisation des sols, la priorité au confort des piétons et vélos, et l'activation aussi de commerces et la valorisation des façades et du patrimoine.

Par ailleurs, je vous précise qu'une charte de la vie nocturne a été mise en place dans le quartier. Cette charte, que le groupe Les Écolos s'est abstenu de voter, je tiens à le préciser, a été élaborée en concertation avec les étudiants, les commerçants et les habitants du quartier Saint-Leu. Elle a été signée le 4 novembre 2015 par le maire, le préfet et le président de l'Association des commerçants de Saint-Leu.

Le comité de suivi, le COPIL, réuni tous les mois lors de la cellule de veille du secteur centre, est chargé de l'application de la charte. Ce comité de suivi comprend les adjoints au maire chargés de la sécurité/liberté publique, vivre ensemble et commerces secteur centre, les services concernés de la collectivité, la police nationale, les représentants de la préfecture de la Somme, les présidents des comités de quartier concernés, le président de la Fédération des associations étudiantes picardes et le président de l'Association des commerçants de Saint-Leu. Et en 2018, a été intégré au COPIL le vice-président de l'UPJV, l'élue étudiante.

Ce comité de pilotage, en fonction de l'ordre du jour, invite à la réunion les exploitants, les établissements de nuit et/ou autres partenaires. Quelques exemples : des représentants du conseil citoyen ont participé à ce COPIL en février de cette année, le service d'urbanisme réglementaire est venu plancher sur le sujet de la réglementation en matière de commerce, l'association Le Mail, spécialisée en prévention et soins des addictions, est venue présenter le label de bien-être en milieu festif « Quality Night ».

Voilà pour ce COPIL.

Aussi je vais me permettre de vous communiquer quelques éléments 2018 du plan de gestion de la vie nocturne entre le mois de janvier et le mois d'octobre de cette année.

Sur le volet prévention situationnelle, l'aménagement de sécurité qui est maintenant terminé de la rue Edmond Fontaine avec la mise en place de bornes amovibles, de façon à sécuriser cette rue, avant un réaménagement beaucoup plus important plus tard.

Sur le volet prévention, beaucoup de temps forts thématiques. Le premier, répétitif chaque année, c'est le jour de la Fête de la musique avec une action de sensibilisation traduite par la déambulation avec messages de prévention, diffusion d'éthylotests par les médiateurs sociaux, service prévention et médiation. Les éducateurs de l'association Le Mail ont été présents aussi rue Edmond Fontaine.

Ensuite, nous avons eu une action de sensibilisation/prévention sida mise en place par le service santé en partenariat avec les commerçants du centre-ville et du quartier Saint-Leu, action qui sera reconduite en 2018 en partenariat avec le service prévention/médiation unité, deux jeudis. Si je vous demande de noter les dates, ce sont les 29 novembre et 6 décembre prochains.

À l'initiative de l'UPJV, avec des étudiants bénévoles, il y a eu le lancement cette année aussi d'une action de sensibilisation, ce que j'expliquais tout à l'heure : Nettoie après ta fête.

Il y a des actions régulières de prévention avec l'association Le Mail, la présence de l'unité mobile les jeudis de 19 h 30 à 22 h 30 place du Don et un jeudi par mois rue Edmond Fontaine sur les mêmes créneaux horaires.

L'action est conduite entre autres entre mi-mars et mi-décembre, sauf en juillet et en août. En 2017, plus de 30 jeudis ont été assurés avec 600 contacts, dont 57 % d'étudiants.

À noter que trois représentants d'établissements de nuit ont participé à une formation faite par l'association Le Mail.

Des actions de médiation commencent à être lancées aussi sur l'espace public dans le quartier Saint-Leu. Il y a les jeudis de la médiation : tous les 15 jours, les médiateurs du service prévention/médiation assurent une présence sociale sur le quartier Saint-Leu entre 20 heures et 22 heures, d'avril à décembre.

Des marches exploratoires sont aussi organisées entre deux et trois fois par an. Elles consistent à parcourir le quartier de nuit entre 23 heures et 4 heures du matin afin de constater les nuisances et d'apporter des réponses rapidement. Je pense entre autres à l'éclairage public. L'éclairage public a été complètement rénové cette année, en passage en LED, tout en gardant le style de Saint-Leu avec les lanternes, ce qui a modifié le visage du quartier la nuit et aussi sécurisé, amené un peu plus de sécurisation.

Il y a un volet prévention. Il y a aussi un volet répressif. Ça bien sûr, ça ne concerne que les chiffres de la police municipale parce que c'est aussi le travail de la police nationale de faire du répressif.

C'est la mise en application des deux arrêtés municipaux : l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique de 22 heures à 7 heures du matin tous les jours sur un périmètre

identifié, sur l'interdiction de la vente à emporter des produits de restauration rapide de 2 heures à 7 heures les nuits de jeudi à vendredi, de vendredi à samedi et de samedi à dimanche.

Ensuite, il y a eu un nombre de verbalisations assez important sur le pont de la Dodane, il faut bien le dire, parce que ce pont quand même, c'est primordial qu'il soit dégagé. On a malheureusement vu le souci avec l'incendie qu'il y a eu récemment sur le quai Bélu. Et donc régulièrement nos équipes mettent des PV pour du stationnement gênant sur le pont de la Dodane. C'est quand même pas loin de 300 contraventions sur cette année. C'est quand même énorme.

Il y a un suivi des établissements de nuit avec constatations : 13 constatations du domaine public sans autorisation, 19 rappels à la loi et un nombre d'établissements de nuit suivis qui est de 144.

Il faut noter aussi un renforcement de la présence policière, un renforcement de la police municipale au cours de la période estivale les vendredis et samedis de juin à fin août, de 19 heures à 2 heures du matin.

Une action conjointe aussi entre la police municipale et la police nationale a été réalisée dans la nuit du 20 au 21 septembre 2018, ayant pour objectif premier le contrôle de l'application de l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique. Une intervention tout à fait récente de la police nationale a eu lieu dans un lieu de vie nocturne. Le gérant a été mis en garde à vue et relâché depuis.

Donc outre ce comité de pilotage de la vie nocturne, ces sujets sont abordés régulièrement par Madame le Maire avec Monsieur le Préfet. Donc, on ne peut pas vraiment dire que nous ne semblons pas prêter une attention satisfaisante aux demandes des habitants. C'est d'ailleurs tout le contraire qui se passe sur le terrain et je peux préciser qu'en tant qu'adjoint de secteur, j'en suis moi-même le témoin et les quelques exemples que je viens de vous citer en sont la preuve.

Madame le Maire s'est engagée auprès des habitants à organiser une réunion publique après avoir rencontré les acteurs de la vie nocturne et après que mes collègues Margaux DELÉTRÉ et Clément STENGEL aient échangé avec les étudiants.

MME FOURÉ : Merci, Patrick PIGOUT, pour cette réponse complète.

Certes, il y a encore des choses à réaliser. Je pense que néanmoins cela démontre à tous les esprits objectifs, j'insiste, à tous les esprits objectifs, qu'évidemment la mairie s'attaque à ce sujet, mais qu'elle ne peut rien faire seule ; qu'elle ne peut le faire qu'avec la police nationale, avec les associations étudiantes, avec les commerçants et avec l'ensemble de la population. Je vous remercie.

La séance est levée. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 07.

Madame le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line and a small flourish.

Brigitte FOURÉ